



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Langues officielles

Rapport annuel

2009-2010

Volume 2

Réalisations des institutions
fédérales désignées

Mise en œuvre de l'article 41
de la *Loi sur les langues officielles*





© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010

ISBN 978-1-100-51746-9
N° de catalogue CH10-2010-2

Mot du ministre

En tant que ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, j'ai la responsabilité de veiller à ce que l'ensemble des institutions fédérales prenne des mesures positives pour mettre en œuvre la *Loi sur les langues officielles*. Cette responsabilité s'inscrit dans l'engagement de notre gouvernement d'accroître le dynamisme des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de permettre à tous les Canadiens de profiter pleinement des avantages procurés par les langues officielles du Canada.

Je suis heureux de présenter, au nom de la trentaine d'institutions fédérales qui me font rapport chaque année, les progrès réalisés par notre gouvernement en faveur de la vitalité du français et de l'anglais partout au pays. Ces institutions ont fait preuve de leadership en 2009-2010, notamment dans le cadre des discussions et de la collaboration avec les communautés. Leurs réalisations témoignent de l'engagement concret du gouvernement non seulement dans le cadre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, mais également dans les programmes et politiques qui peuvent contribuer au développement de ces communautés et à la mise en valeur des langues officielles au pays. Elles démontrent également que chacune de ces institutions cherche à exploiter son plein potentiel à cet égard.

Plus de 40 ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, les institutions fédérales continuent de mettre leurs efforts en commun pour répondre de façon concrète et utile aux besoins des Canadiens et des communautés. Ce rapport brosse un tableau du travail réalisé en ce sens.

L'honorable James Moore, C.P., député





Table des matières

Introduction	2
Secteur culturel	6
Centre national des Arts	6
Commission de la capitale nationale	7
Conseil des Arts du Canada	9
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	10
Office national du film du Canada	12
Parcs Canada	13
Patrimoine canadien	15
Société Radio-Canada	18
Téléfilm Canada	19
Secteur économique	21
Agence de promotion économique du Canada atlantique	21
Agriculture et Agroalimentaire Canada	23
Banque de développement du Canada	24
Commission canadienne du tourisme	26
Développement économique Canada pour les régions du Québec	27
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	29
Industrie Canada	30
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	32
Secteur du développement des ressources humaines	34
Agence de la santé publique du Canada	34
Condition féminine Canada	35
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	37
École de la fonction publique du Canada	38
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	40
Santé Canada	42
Société canadienne des postes	43
Secteur international et organismes centraux	45
Affaires étrangères et Commerce international Canada	45
Agence canadienne de développement international	47
Centre de recherches pour le développement international	49
Citoyenneté et Immigration Canada	51
Justice Canada	53
Secrétariat du Conseil du Trésor	54
Statistique Canada	55
Annexes	57
Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles (extrait relatif à la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>)	57
Coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	58

C'est dans le Volume 2 du Rapport annuel sur les langues officielles que sont présentés les grands résultats atteints par les institutions fédérales visées depuis 1994 par le Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 (partie VII) de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

En vertu de l'article 41 de la LLO, le gouvernement s'engage à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et à favoriser l'épanouissement des communautés anglophones et francophones vivant en situation minoritaire partout au pays. Toutes les institutions fédérales doivent donc prendre des mesures susceptibles de contribuer à l'atteinte de ces résultats : un manquement à cette obligation peut d'ailleurs entraîner un recours judiciaire. Toutefois, les quelque trente institutions fédérales désignées dans le Cadre de responsabilisation ont des obligations supplémentaires : elles doivent produire un plan d'action et un rapport des résultats obtenus en ce qui touche la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et le soumettre à Patrimoine canadien.

Cette année, la nouvelle Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) a démontré son engagement envers les francophones des trois territoires en acceptant de devenir une institution désignée. Ce nouveau partenaire a déjà établi de bonnes relations avec les représentants communautaires de la région et les consultera pour préparer son premier plan d'action.

L'article 42 de la LLO confère à Patrimoine canadien le mandat de susciter et d'encourager une approche concertée au sein des institutions fédérales pour la mise en œuvre de l'engagement fédéral. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la Direction de la concertation ministérielle (DCI) collabore assidûment avec les institutions désignées dans le Cadre de responsabilisation. Elle travaille aussi de façon régulière avec l'ensemble des institutions fédérales, afin qu'elles comprennent bien leurs responsabilités et puissent les assumer pleinement. Les initiatives de la DCI en matière de sensibilisation et de diffusion d'information permettent également aux communautés de langue officielle en situation

minoritaire (CLOSM) et au grand public d'être au fait des nombreuses activités menées par les institutions fédérales aux fins de la promotion des langues officielles et du développement des CLOSM.

Sensibiliser, mettre en réseau et favoriser la concertation

La DCI aide de diverses manières les institutions fédérales à exploiter leur plein potentiel en faveur des CLOSM et de la promotion de la dualité linguistique. Elle produit et diffuse divers outils d'information et d'orientation, anime des réseaux nationaux et régionaux d'échange de bonnes pratiques, favorise la concertation sectorielle ou thématique et facilite les relations entre les communautés et les institutions fédérales.

Ainsi, en 2009-2010, la DCI a organisé trois rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au sein des institutions désignées. À chacune de ces rencontres, les participants fédéraux prennent connaissance de bonnes pratiques et peuvent s'en inspirer pour mieux répondre à leurs obligations. Entre autres bonnes pratiques présentées, mentionnons la politique d'embauche de personnel bilingue chez Via Rail, la politique sur les langues officielles adoptée à Postes Canada, le colloque scientifique organisé par Santé Canada sur la santé des CLOSM au Canada et le Forum sur les jeunes francophones vulnérables organisé par le Réseau des intervenants fédéraux en justice et sécurité.

Ces rencontres constituent également d'importantes occasions de renforcer le dialogue entre les institutions fédérales et les communautés. En effet, cette année, des représentants de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), du Quebec Community Groups Network (QCGN) et de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) ont eu l'occasion de présenter leur réalité et leurs défis aux coordonnateurs nationaux. Les discussions qui ont suivi ont permis de resserrer les liens et d'améliorer la compréhension des enjeux des uns et des autres.

En outre, le Ministère collabore avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Conseil du Réseau des champions des langues officielles à l'organisation du Forum des bonnes pratiques : cette année encore, l'événement a offert une occasion unique aux quelque 300 participants de discuter d'enjeux communs, favorisant l'adoption d'une vision commune et cohérente à l'échelle du gouvernement fédéral. On y a présenté deux bonnes pratiques reliées à la partie VII de la LLO : le groupe de discussion avec les communautés mis sur pied par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et les stages de travail dans des associations communautaires offerts à des fonctionnaires qui cherchent à maintenir leurs acquis dans leur langue seconde. Le Forum a également mis l'accent sur le 40^e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* et le 75^e anniversaire de création du Bureau de la traduction.

Animé par la DCI et réservé aux coordonnateurs nationaux des institutions fédérales, le Portail 41, constamment enrichi, est devenu une référence incontournable qui facilite leur travail et dynamise leur communauté de pratique. Le *Bulletin 41-42* constitue également un outil privilégié pour mettre en valeur les nombreuses actions concrètes et bonnes pratiques des institutions fédérales. Les numéros produits cette année ont fait ressortir les effets structurant des initiatives mises de l'avant par les institutions, de même que celles reliées à la célébration du 40^e anniversaire de l'adoption de la LLO. Ainsi, on y fait rapport de l'annonce par le greffier du Conseil privé d'une nouvelle date phare dans le domaine des langues officielles : le deuxième jeudi de septembre sera désormais la *Journée de la dualité linguistique* dans toute la fonction publique fédérale.

D'autres outils, comme le Recueil des bonnes pratiques, mis à jour en février 2010, contribuent à une meilleure connaissance d'initiatives de tout premier plan dans différents secteurs prioritaires pour les CLOSM et dans plusieurs régions du pays. Il témoigne du dynamisme des institutions fédérales et de leur engagement auprès des communautés au fil des années. Largement diffusé au sein des institutions fédérales, ce recueil est maintenant accessible au grand public sur le site Web de Patrimoine canadien.

Patrimoine canadien a également joué un rôle clé dans la réalisation d'initiatives sectorielles nationales. Ainsi, l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie

canadienne a non seulement été renouvelée, à la satisfaction de toutes les parties, mais l'ajout d'un nouveau signataire – Téléfilm Canada – en a élargi la portée et témoigne de l'engagement des institutions fédérales à vocation culturelle. Enfin, dans un tout autre domaine, le Forum sur les jeunes francophones vulnérables du Réseau des intervenants fédéraux en justice et sécurité (présidé par Justice Canada) a été l'occasion de favoriser un dialogue essentiel entre les organismes communautaires qui œuvrent auprès de cette clientèle et d'identifier d'autres institutions (CIC, Santé Canada et Service correctionnel Canada) qui pourraient se joindre au réseau.

Grâce à son comité de liaison avec la communauté d'expression anglaise du Québec, Patrimoine canadien est en mesure de mieux saisir les défis de cette communauté et de travailler avec ses partenaires fédéraux à cerner des pistes d'action. Par exemple, cette année, il a exploré la possibilité de mettre sur pied un groupe de travail dans le domaine des arts et de la culture avec les institutions fédérales à vocation culturelle. Ce groupe de travail devrait être mis sur pied en 2010-2011.

Les initiatives régionales constituent une composante indispensable à ces activités pancanadiennes : elles sont rendues possibles grâce au travail des agents des bureaux régionaux de Patrimoine canadien qui facilitent et favorisent l'établissement de relations constructives entre les représentants régionaux des institutions fédérales et les CLOSM. En 2009-2010, les rencontres interministérielles qu'ils ont organisées ont elles aussi attiré un grand nombre de participants des institutions fédérales, ont permis de créer de nouveaux liens et de renforcer les relations existantes entre les institutions fédérales et les CLOSM. Que ce soit en Alberta (Rencontre InterAction), en Nouvelle-Écosse (Forum Tripartite) ou au Nouveau-Brunswick (Table d'échange et de concertation communautaire), ces rencontres servent à identifier des priorités d'action et des projets qui feront l'objet de suivis au cours de l'année. Au Manitoba, par exemple, les représentants fédéraux, provinciaux et communautaires se sont notamment penchés sur les besoins de la compagnie de théâtre *Le Cercle Molière*. Les institutions fédérales travaillent donc de concert avec les organismes communautaires à l'avancement des dossiers prioritaires dans la région.

L'ensemble de ces initiatives de réseautage et de concertation a permis aux institutions fédérales d'être plus au fait des besoins et des priorités des communautés minoritaires. De leur côté, les CLOSM ont approfondi leur connaissance des institutions et des programmes qui peuvent les intéresser, devenant du coup plus efficaces dans leurs démarches. Le dialogue continu qui résulte de ces activités débouche sur la création de partenariats durables qui favorisent le développement et l'épanouissement des communautés.

Des initiatives diversifiées, à la grandeur du pays

En 2009-2010, toutes les institutions visées par le Cadre de responsabilisation ont mis en œuvre des projets concrets qui contribuent à l'épanouissement des CLOSM. À titre d'exemple, l'École de la fonction publique a ainsi lancé un projet pilote qui permet aux étudiants d'une dizaine d'universités canadiennes d'utiliser ses outils de soutien à l'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde. Citoyenneté et Immigration Canada a amorcé des projets de sensibilisation des employeurs pour favoriser l'intégration économique des immigrants d'expression française. Statistique Canada a pour sa part publié des documents de référence importants, dont le document *Source de données de Statistiques Canada sur les minorités de langues officielles* et un rapport d'analyse sur la population immigrante de langue française à l'extérieur du Québec. De son côté, Développement économique Canada pour les régions du Québec a travaillé en étroite collaboration avec les CLOSM, notamment par le biais du Réseau communautaire, du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone (CNDRHC) et du Quebec Community Groups Network (QCGN).

Une reddition de comptes améliorée

Il y a maintenant six ans, la Direction de la concertation interministérielle a proposé aux institutions désignées un guide de mise en œuvre et un outil de mesure du rendement. Cet outil visait à guider les institutions fédérales dans un processus de réflexion et de mise en œuvre d'actions concrètes. Cette approche a fait ses preuves puisque la plupart des institutions désignées ont maintenant bien intégré le processus et sont mieux en mesure de planifier leurs activités et de faire rapport de leurs résultats. En outre, elle a permis au ministre du Patrimoine canadien de produire un rapport annuel axé sur les résultats qui décrit mieux l'ensemble des interventions des institutions désignées en faveur du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion du français et de l'anglais.

Compte tenu du chemin parcouru par les institutions désignées et de l'évolution du contexte législatif, Patrimoine canadien estime maintenant opportun d'actualiser son approche, afin notamment de permettre aux institutions de mieux mettre en valeur les résultats qu'elles obtiennent grâce aux processus en place. Ce travail se poursuit en collaboration avec les agences centrales et les institutions partenaires de Patrimoine canadien.

Les pages qui suivent offrent au lecteur un aperçu de l'ensemble des initiatives prises par la trentaine d'institutions fédérales désignées par le Cadre de responsabilisation afin de concrétiser leur engagement vis-à-vis de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Pour en savoir davantage sur l'une ou l'autre de ces activités, il pourra s'adresser directement à l'institution concernée : les coordonnées des personnes-ressources de ces institutions désignées se trouvent à l'intérieur de la page couverture du présent Rapport. La version électronique de ce document est également accessible via le site Web de Patrimoine canadien, à l'adresse www.pch.gc.ca.

Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*

Une trentaine d'institutions fédérales sont désignées par le Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la LLO (voir liste en encart). Depuis l'adoption de ce cadre, en 1994, ces institutions fédérales, dont les activités sont jugées d'importance vitale pour le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, sont appelées à déployer des efforts particuliers afin de mettre en œuvre l'engagement du gouvernement fédéral énoncé à la partie VII de la Loi. Elles doivent notamment :

- nommer un coordonnateur national, et des coordonnateurs régionaux au besoin, pour les activités se rapportant à l'article 41;
- présenter chaque année au ministre du Patrimoine canadien un rapport de résultats à l'égard de l'article 41;
- préparer et élaborer un plan d'action couvrant une ou plusieurs années. Ces plans d'action supposent un exercice de réflexion et de consultation des communautés pour connaître leurs priorités et cerner les programmes et initiatives qui peuvent y répondre.

Loi sur les langues officielles (extrait de la partie VII)

Engagement

41. (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Obligations des institutions fédérales

(2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

Règlements

(3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement visant les institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement, le Bureau du conseiller sénatorial en éthique et le Commissariat à l'éthique, fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose.

Coordination

42. Le ministre du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement.

Recours

77. (1) Quiconque a saisi le commissaire d'une plainte visant une obligation ou un droit prévus aux articles 4 à 7 et 10 à 13 ou aux parties IV, V, ou VII, ou fondée sur l'article 91, peut former un recours devant le tribunal sous le régime de la présente partie.



Centre national des Arts

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : **James Moore**

Président et chef de la direction : **Peter A. Herrndorf**

Championne des langues officielles : **Anne Tanguay**

Sensibilisation

En 2009, le Centre national des Arts (CNA) adoptait un Plan d'action sur les allocutions sur scène visant à apporter plus de rigueur au ratio français/anglais à respecter dans les discours, notamment dans le cadre des galas. Ce Plan a été soumis aux membres de la haute direction dans le but de les sensibiliser à communiquer systématiquement dans les deux langues officielles.

Consultations

Le CNA et la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) ont tenu une importante rencontre bilatérale à laquelle ont pris part dix membres clés du CNA, une participation sans précédent. Il y a eu une réaffirmation des engagements du CNA par le Président, notamment à l'égard de Zones Théâtrales.

Les sondages effectués par le CNA constituent toujours un moyen privilégié de prendre le pouls des auditoires, aussi bien pour les programmes des saisons artistiques, comme les *Aventures familiales TD* avec l'Orchestre du CNA, que pour les activités éducatives comme les matinées scolaires au CNA et les visites des musiciens de l'Orchestre du CNA dans les écoles. Ces sondages comportent une ou plusieurs questions sur les langues officielles.

Communications

Le CNA a pleinement exploité les mécanismes traditionnels (communiqués et publicités) et d'autres médiums plus novateurs (fichiers balados et blogues) pour faire connaître ses activités, notamment la biennale Zones théâtrales, événement phare de l'année.

MANDAT

Le Centre national des Arts a pour mandat de développer et d'encourager les arts d'interprétation en concluant des partenariats avec les artistes et les collectivités de la région de la capitale nationale et de l'ensemble du Canada, en visant l'excellence dans les arts de la scène, en encourageant les nouveaux talents et en faisant du CNA un centre d'excellence artistique de réputation mondiale.

Les séances d'information à l'intention des enseignants, entre autres des CLOSM, se révèlent de plus en plus un moyen efficace de communiquer les programmations du CNA. Les dons de billets pour des événements divers ainsi que l'offre de rabais constituent aussi des stratégies efficaces pour attirer de nouveaux spectateurs. Un exemple de cette pratique est la pièce *Elephant Wake* – pièce décrivant une réalité propre aux petites communautés francophones de l'Ouest – où le CNA a offert un rabais intéressant.

Coordination et liaison

Le CNA a profité de la conférence donnant le coup d'envoi du festival Zones théâtrales pour orchestrer la cérémonie de signature de la reconduction de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. L'organisation de la rencontre bilatérale avec la FCCF est également digne de mention.

Le CNA poursuit ses partenariats privilégiés avec d'autres institutions telles la Société Radio-Canada, Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et la Commission de la capitale nationale dans le but de soutenir les CLOSM.

Financement et prestation de programmes

La biennale Zones théâtrales, les projets de traduction d'œuvres au Théâtre anglais, l'initiative Auteurs associés du Théâtre français et les statistiques sur la prestation des programmes éducatifs montrent que le CNA est bien déterminé à rejoindre les CLOSM conformément à son plan stratégique 2008-2013.

Reddition de comptes

Les documents officiels tels le Rapport annuel 2008-2009 du CNA et le Rapport sur les Zones théâtrales de 2009 rendent compte des mesures positives concrètes qu'a prises le CNA pour promouvoir la dualité linguistique et la vitalité artistique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'examen des résultats des sondages effectués sur différentes composantes des programmes et services offerts a permis de mesurer la satisfaction des publics et d'agir en conséquence.

Commission de la capitale nationale

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités : **Chuck Strahl**

Ministre des Affaires étrangères et Ministre d'État (Commission de la capitale nationale) : **Lawrence Cannon**

Première dirigeante : **Marie Lemay**

Championne des langues officielles : **Diane Dupuis**

Sensibilisation

La Commission de la capitale nationale (CCN) a organisé plusieurs activités de sensibilisation dans le cadre du 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* (LLO); ces activités comprenaient la publication de bannières et de messages sur ses sites intranet et Internet, la tenue d'un événement pour ses employés, ainsi que la mention de cet anniversaire lors d'un message vidéo mensuel de la première dirigeante à l'intention des employés.

La Commission a également révisé son programme de formation linguistique de langue seconde afin de mieux répondre aux besoins de ses employés. Pour ce faire, la coordonnatrice des langues officielles a mis sur pied des groupes de discussion et a préparé un court questionnaire. Le nouveau programme offrira désormais à chaque étudiant un plan de formation personnalisé, un manuel de référence ainsi que des évaluations de progrès périodiques.

MANDAT

La Commission de la capitale nationale a pour mandat d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale. Elle concourt à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale. La CCN organise, parraine ou fait la promotion, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social.



Consultations

La coordonnatrice des langues officielles reçoit, de façon régulière, des communiqués de presse et des bulletins de certaines communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) de la région de la capitale nationale (RCN). Cette pratique favorise l'établissement de liens durables et la possibilité de créer des partenariats avec les organismes des CLOSM. La CCN a aussi présenté son Rapport de résultats 2008-2009 et son Plan d'action 2009-2010 à l'ensemble des associations provinciales des CLOSM afin de recueillir leurs suggestions concernant des activités d'intérêt commun.

Communications

La promotion des deux langues officielles a été à l'honneur, cette année encore, à la CCN. Un partenariat avec la Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada (CBC/SRC) a permis, pour la première fois, la diffusion simultanée de son spectacle de la fête du Canada, présenté en soirée sur la colline du Parlement. Cette diffusion en direct a rejoint trois millions de personnes au Canada. De plus, la CCN a organisé un concert sur la colline du Parlement pour accueillir le relais de la flamme olympique; ce concert bilingue a été réalisé par Rogers Television pour diffusion sur les stations francophones et anglophones de câblodistribution partout au pays.

Coordination et liaison

La CCN a tenu son rassemblement annuel pour les intervenants du secteur privé de la patinoire du canal Rideau à l'Infocentre de la capitale. Cette rencontre visait entre autres à présenter certains programmes de la CCN dont celui de la traduction, de façon à encourager la promotion du français et de l'anglais dans la région. Des représentants du Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale se sont adressés à un groupe de

27 personnes à propos des services et du programme Aide aux entreprises offerts aux propriétaires d'entreprises de la région de la (RCN).

Financement et prestation de programmes

Dans tous les événements qu'elle organise, la CCN tient à promouvoir la dualité linguistique et les artistes provenant des CLOSM en leur assurant une participation et une visibilité équitables. La CCN a ainsi commandé, en partenariat avec Magnetic North Theatre Festival, le Théâtre la Catapulte et le festival Zones théâtrales, des pièces de théâtre de six auteurs francophones et anglophones d'Ottawa. Cette série a permis à deux organisations et à vingt-deux artistes provenant des CLOSM de se présenter devant de nouveaux auditoires.

Reddition de comptes

Dans le cadre de la révision de sa politique sur les langues officielles, la division des ressources humaines de la CCN a effectué des consultations avec d'autres institutions fédérales afin de discuter de leurs politiques en matière de langues officielles. Cette politique renforcera l'importance des langues officielles à la CCN et détaillera clairement les mesures à entreprendre.

Plusieurs projets de recherche ont eu lieu au cours de l'année, dont deux comportaient un volet touchant les langues officielles. Ceux-ci ont permis d'identifier le public cible et de faire en sorte que les programmes de la CCN satisfassent aux besoins linguistiques de sa clientèle, y compris les CLOSM.

Conseil des Arts du Canada

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : **James Moore**

Directeur et chef de la direction : **Robert Sirman**

Championne des langues officielles : **Manon Dugal**

Sensibilisation

Le conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada (CAC) a tenu sa réunion annuelle à Moncton, ce qui lui a permis de prendre connaissance des réalités des artistes et des organismes artistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

De plus, deux comités internes ont été mis sur pied pour superviser les travaux du CAC sur les langues officielles et les CLOSM, permettant ainsi d'améliorer la responsabilisation dans ces domaines.

Consultations

Le CAC continue de consulter les CLOSM sur des questions comme l'équité, la recherche, la conception des programmes et la déclaration volontaire de l'identité. Les communautés apprécient ces consultations et y participent activement, s'assurant ainsi que les actions du Conseil tiennent compte de leurs points de vue et de leurs besoins. Les organismes de services aux CLOSM ont aussi participé à la réunion annuelle du Conseil avec les Organismes nationaux de services aux arts, ce qui a permis d'engager des discussions et des consultations sur les enjeux et priorités dans le secteur des arts et au Conseil.

Communications

Le Conseil accorde beaucoup d'importance à l'établissement de liens solides entre le personnel des programmes et les communautés. Les agents de programme participent régulièrement à des événements et fournissent de façon continue un soutien et de l'information aux artistes et aux organismes artistiques tout au long du processus de demande de subvention, améliorant ainsi la présentation des demandes.

MANDAT

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État indépendante du gouvernement et responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. Il a été créé par un décret du Parlement en 1957. En vertu de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, il a pour mandat « de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art. » Dans l'exécution de son mandat, le Conseil se voue à l'appui, à la promotion et à la reconnaissance de l'œuvre des artistes et des organismes artistiques canadiens, et favorise l'excellence à travers le pays dans un large éventail de disciplines artistiques dans les deux langues officielles.

Coordination et liaison

Le Conseil est l'un des signataires de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne et participe activement à sa mise en œuvre au moyen de groupes de travail et de réunions avec les signataires.

Financement et prestation de programmes

En 2009-2010, le Conseil a octroyé plus de 9,3 millions de dollars aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM (3,4 millions de dollars aux artistes et organismes artistiques francophones; 5,9 millions de dollars aux artistes et organismes anglophones). De ce montant,



800 000 \$ provenaient des fonds spécialement affectés aux langues officielles. De plus, le Conseil a maintenu un financement ciblé pour les CLOSM qui procure donc un soutien essentiel aux artistes et organismes artistiques des CLOSM.

Le Conseil a également renouvelé son appui à l'événement Zones théâtrales qui constitue une occasion de diffusion et de réseautage de première importance pour la communauté théâtrale francophone.

Enfin, le Conseil gère le Programme national de traduction pour l'édition du livre par l'intermédiaire

d'une entente avec Patrimoine canadien, ce qui permet de doubler le budget de traduction et d'accroître la connaissance des auteurs canadiens et leur impact.

Reddition de comptes

Le Conseil suit de près ses activités de soutien aux CLOSM et compte sur la participation des membres de ces communautés en tant que pairs évaluateurs. Il est d'ailleurs à noter que ceux-ci dépassent leur proportion dans la main-d'œuvre active du secteur des arts à l'échelle nationale.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : **James Moore**

Président : **Konrad Von Finckenstein**

Secrétaire général : **Robert Morin**

Championne des langues officielles : **Renée Fairweather**

Sensibilisation

Une série de présentations relatives à la *Lentille 41* (intégration des objectifs de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) par une analyse d'impact) a été dispensée à l'ensemble du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Cette procédure permet d'analyser l'impact des demandes et des processus décisionnels du Conseil sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

De plus, en incluant une disposition relative à l'article 41 de la LLO dans les contrats de rendement des cadres supérieurs, le CRTC améliore la compréhension de ces derniers quant à leurs responsabilités de s'assurer de la mise en œuvre des objectifs de l'article 41.

MANDAT

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes surveille et régleme les systèmes de radiodiffusion et de télécommunication au Canada. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la *Loi sur la radiodiffusion* (L.C. 1991, chap. 11, modifiée). Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications découlent de la *Loi sur les télécommunications* (L.C. 1993, chap. 38, modifiée) et de la *Loi sur Bell Canada* (L.c. 1987, chap. 19, modifiée).

Consultations

Les CLOSM ont eu la possibilité de faire valoir leurs besoins et leurs priorités auprès du Conseil lors de la rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM qui a eu lieu à Winnipeg, les 24 et 25 septembre 2009. Dans le cadre d'un sondage, les communautés ont clairement exprimé leur satisfaction à l'égard de ce groupe.

Communications

Le site Internet du CRTC dédie une page aux CLOSM qui ont ainsi accès aux rapports annuels, aux plans d'action, aux procès-verbaux des rencontres, ainsi qu'au calendrier des processus pertinents. Ce calendrier a également été distribué lors de la rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM en vue d'informer les représentants des CLOSM et de faciliter leur participation aux processus qui les concernent. De plus, des visites rendues aux CLOSM et aux radiodiffuseurs en milieu linguistique minoritaire ont permis au président et conseillers de mieux saisir les réalités des communautés.

Coordination et liaison

En 2009-2010, le Conseil a participé aux rencontres des coordonnateurs nationaux, aux ateliers sur les pratiques exemplaires dans le cadre du Forum, au 40^e anniversaire de la LLO ainsi qu'aux rencontres en région avec les CLOSM. Le CRTC a également collaboré étroitement avec le bureau du commissaire aux langues officielles en prévision de la publication du rapport de suivi à la vérification menée en 2007.

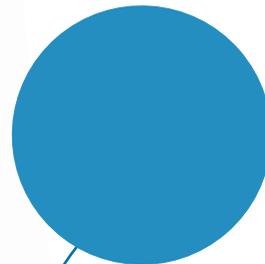
Financement et prestation de programmes

En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Toutefois, certaines de ses activités courantes servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO. Au cours de l'année 2009-2010, les activités du Conseil ont permis, entre autres : l'octroi d'une licence d'exploitation autorisant la mise sur pied de la première radio communautaire francophone de la région d'Ottawa ; la révision de la politique relative à la radio communautaire et de campus touchant plusieurs radios œuvrant au sein des CLOSM ; le versement de contributions annuelles de base au titre du développement du contenu canadien de la part des stations privées dont Astral Média radio Inc.; et la diffusion d'une couverture en langue française des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à l'échelle du pays.

Reddition de comptes

L'intégration des objectifs de l'article 41 dans le cadre de rendement des gestionnaires a pour effet de mieux définir la structure d'imputabilité tout en permettant aux gestionnaires de s'assurer de la mise en œuvre de la *Lentille 41* au sein de leur division. L'utilisation de la *Lentille 41* à l'échelle du Conseil est systématique.

Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, le Conseil élabore un rapport détaillé de ses activités réalisées au cours de l'année et en fait le dépôt annuellement auprès du ministère du Patrimoine canadien.





Office national du film du Canada

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : **James Moore**

Commissaire du gouvernement à la cinématographie : **Tom Perlmutter**

Champion des langues officielles : **Claude Joli-Cœur**

Sensibilisation

Le champion des langues officielles et la coordonnatrice nationale ont organisé des rencontres avec le personnel de l'Office national du film du Canada (ONF) afin de discuter de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) ainsi que de l'engagement de l'institution à contribuer au développement culturel des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Un bulletin trimestriel mettant en valeur les productions du Studio Ontario et Ouest du Programme français de l'ONF a été produit récemment à l'intention de tout le personnel.

Consultations

L'ONF a entretenu ses relations avec les CLOSM en participant à des rencontres et des événements organisés par l'industrie et les organismes représentant les intérêts des communautés. Il en est résulté une collaboration accrue qui a mené, entre autres, à la mise en œuvre d'un projet avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. L'ONF a aussi tenu une réunion bilatérale avec la délégation de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et Patrimoine canadien à la suite de la signature de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne.

Communications

Par ses relations avec les médias, ses activités de rayonnement, ses activités sur Internet ainsi que ses envois imprimés et électroniques, l'ONF s'est employé à sensibiliser les CLOSM à ses offres dans les deux langues officielles, tout en mettant en valeur les œuvres des cinéastes issus de ces communautés. L'ONF a mis l'accent sur la promotion des nouvelles caractéristiques de son site Internet, notamment les films en 3D et en HD,

MANDAT

L'Office national du film du Canada a pour mandat de refléter les valeurs et perspectives canadiennes grâce à la production d'œuvres audiovisuelles canadiennes novatrices qui sont accessibles aux médias pertinents du jour.

la nouvelle application pour iPod/iPhone, ainsi que le réseau d'e-cinéma déployé dans les communautés francophones du Nouveau-Brunswick.

Coordination et liaison

L'ONF a pris part, avec d'autres institutions gouvernementales, à plusieurs rencontres et conférences en lien avec les CLOSM, tels que le Comité des signataires de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne et des réunions du Réseau des coordonnateurs nationaux des langues officielles. Cette année, l'ONF a aussi participé à des projets créatifs découlant de partenariats, notamment au projet La tête de l'emploi/Work For All 2009, avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada, et à Code Canada (l'édition numérique de l'olympiade culturelle) à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Financement et prestation de programmes

Les films de l'ONF réalisés par des cinéastes des CLOSM ont été vus par un vaste auditoire, d'un bout à l'autre du Canada, dans les festivals, dans les médiathèques de l'ONF à Toronto et Montréal, à la télévision et sur Internet. Ces films ont également récolté de nombreux prix et honneurs, dont deux nominations aux prix Génie pour *Marie*

Hélène Allain en dialogue avec la pierre (2008) et le prix du meilleur court métrage documentaire remis par le Festival international du film documentaire et du film d'animation de Leipzig à *Tying Your Own Shoes* (2009). L'ONF continue d'offrir plusieurs programmes de formation aux cinéastes de la relève des CLOSM.

Les nouvelles technologies ont élargi les modes d'accès des CLOSM aux films de l'ONF, en anglais et en français, non seulement par le truchement de son site Internet, mais aussi au moyen de la nouvelle application pour iPod/iPhone et du e-cinéma.

Reddition de comptes

L'ONF a produit un rapport annuel des résultats faisant état des activités et mesurant les répercussions de ses programmes et services sur les CLOSM. La mise en œuvre de la LLO fait partie intégrante de la planification stratégique. Le rapport annuel de l'ONF comporte d'ailleurs une section spéciale sur le soutien aux CLOSM.

Parcs Canada

Ministre de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada : **Jim Prentice**

Directeur général : **Alan Latourelle**

Champion des langues officielles : **Michel Latreille**

Sensibilisation

En vue de promouvoir le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et les activités organisées par Parcs Canada (PC) dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie, le champion des langues officielles et le dirigeant principal des ressources humaines ont combiné leurs efforts en communiquant avec les employés et les membres de la haute gestion. À titre d'exemple, les employés ont été invités à assister à des projections de films en français et à répondre à un jeu-questionnaire sur la francophonie. Le *Bulletin 41-42* de Patrimoine canadien a été distribué à l'interne et affiché dans la section dédiée à la Partie VII du site intranet de l'Agence afin de permettre aux employés de prendre connaissance des bonnes pratiques de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Consultations

PC a poursuivi ses efforts de consultation auprès de la communauté d'expression anglaise du Québec, notamment avec la Société Historique Missisquoi et l'Unité de gestion (UG) de l'Ouest de Montréal, dans le but de créer un volet commémoratif racontant la participation des citoyens de Dunham à la bataille de Eccles Hill.

MANDAT

Parcs Canada protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à assurer l'intégrité écologique et commémorative de ce patrimoine pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Toujours en collaboration avec les membres de cette communauté, l'UG a organisé le dévoilement de quatre plaques commémoratives, notamment dans la région de Montréal : le lieu historique national du Canada du Manoir-Papineau, la bibliothèque Atwater du Mechanics' Institute of Montreal, le Champs d'honneur national du Fonds du Souvenir, Philip Louis Pratley, et Sir John Kennedy.

La participation volontaire des employés de Parcs Canada au sein des associations provenant des communautés de langue officielle en milieu minoritaire (CLOSM) donne lieu à plusieurs échanges informels sur les enjeux et les défis de ces communautés.

Communications

Parc Canada fait régulièrement appel aux médias des CLOSM pour informer leurs membres de ses programmes et services. Ainsi, l'UG des Côtes de la Colombie-Britannique est inscrite dans l'*Annuaire* publié par la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et dans la brochure *Voyagez en français sur l'île de Vancouver*. De plus, les quatre sites de l'UG du Nord de l'Ontario sont mentionnés dans le guide touristique *L'Ontario en français 2010* et sur le site Internet *Direction Ontario*.

Coordination et liaison

Le réseau des coordonnateurs régionaux de Parcs Canada est très actif dans l'Ouest, ce qui a pour effet de favoriser une approche régionale concertée au profit des CLOSM. Ce réseau travaille en collaboration avec des représentants régionaux de l'Est pour examiner la possibilité de mettre sur pied un réseau similaire dans cette région. Le champion des langues officielles de PC participe activement au Réseau des champions des langues officielles et a été un élément clé lors de l'organisation de la Conférence des champions des langues officielles, à Kingston, en juin 2009. L'UG de Jasper, des représentants du gouvernement provincial albertain, de l'Association canadienne-française de l'Alberta, et le commissaire aux langues officielles ont fait des présentations lors d'une activité entourant les 40 ans de la LLO, notamment sur l'histoire de la communauté francophone de l'Alberta.

Financement et prestation de programmes

L'UG de l'Ouest de Montréal a versé une contribution à l'organisation Les amis du / Friends of boulevard Saint-Laurent pour le projet « La Main, toujours de son temps / The Main, Forever in Tune ». Ce projet a rejoint plusieurs membres de la communauté d'expression anglaise de Montréal.

PC vient aussi en aide aux CLOSM en mettant à leur disposition des installations pour la réalisation de leurs projets. Par exemple, l'UG de Jasper fournit depuis 2005 un bureau, sans frais, à l'Association canadienne-française de l'Alberta régionale de Jasper. En échange, les employés de PC à Jasper peuvent assister gratuitement aux cours de français offerts par cette association. Des ententes similaires ont été conclues par l'UG de l'île du Cap-Breton et l'UG du Yukon.

Reddition de comptes

Dans le but de maintenir le soutien et le développement des CLOSM et faire en sorte qu'elles soient prioritaires pour les UG, Parcs Canada a préconisé une approche fondée sur les valeurs et touchant tous les aspects de la mise en œuvre des initiatives liées aux langues officielles. L'unité des programmes de recrutement et de maintien en poste a élaboré une stratégie qui tient compte du fait que bon nombre de CLOSM se trouvent en région éloignée.



Patrimoine canadien

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : **James Moore**

Sous-ministre : **Judith A. Larocque**

Championne des langues officielles : **Nicole Bourget**

Sensibilisation

Le Ministère du Patrimoine canadien (PCH) a fourni des conseils et développé des outils pour orienter les employés dans la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et de politiques. De plus, le Ministère s'est assuré que ses présentations au Conseil du Trésor et ses mémoires au Cabinet répondent aux exigences de la LLO. Le Ministère a piloté un projet visant le maintien des acquis linguistiques en encourageant les employés à participer à des stages en langue seconde au sein d'organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). PCH a aussi offert aux employés des séances de formation concernant la nouvelle politique et la nouvelle directive sur les paiements de transfert et leur impact sur les exigences en matière de langues officielles. Par conséquent, la plupart des ententes de financement comprennent des clauses linguistiques qui tiennent compte des objectifs de programme et de la clientèle visée.

Consultations

PCH a eu recours à des mécanismes de consultation pour harmoniser stratégiquement ses efforts de promotion du français et de l'anglais et d'appui au développement des CLOSM. Par exemple, Sport Canada a commandé un sondage auprès d'athlètes de haut niveau en situation minoritaire afin d'évaluer leur satisfaction quant aux services reçus dans leur langue officielle de la part des organismes financés par Sport, comme les organismes nationaux de sport, les organismes multisports et les centres canadiens de sport. D'autre part, des organismes du patrimoine des CLOSM ont fourni une rétroaction sur les critères et la prestation du Programme d'aide aux musées.

MANDAT

Patrimoine canadien est responsable des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et Canadiennes.

Grâce à une stratégie de communications, PCH a fortement encouragé les CLOSM à participer aux consultations de 2009 sur les droits d'auteur. Par ailleurs, plusieurs réunions ont eu lieu avec des intervenants clés dans le but d'aborder le soutien ministériel dans les domaines de l'édition du livre.

En 2009, des représentants des CLOSM ont été invités à deux réunions des coordonnateurs nationaux. Le Quebec Community Groups Network, l'Assemblée de la Francophonie de l'Ontario et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada ont partagé leurs priorités et ont contribué à déterminer des possibilités de collaboration ultérieure entre le gouvernement et les CLOSM.

Communications

Le *Bulletin 41-42* a publié un numéro spécial soulignant le 40^e anniversaire de la LLO. Il mettait en évidence la vaste gamme de mesures gouvernementales qui ont servi à mettre en œuvre la partie VII de la LLO et présentait également des initiatives fédérales qui ont visé l'intégration de la langue et de la culture françaises dans les Jeux



olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (Jeux d'hiver 2010). Le Secrétariat des langues officielles (SLO) a fait part des progrès à l'égard des initiatives découlant de la *Feuille de route* par le biais de son site Web interactif. Par ailleurs, le Ministère a sensibilisé les organismes des CLOSM des possibilités offertes par l'Accord Canada-France sur la coopération et les échanges dans le domaine des musées.

Coordination et liaison

Le Ministère a coordonné une approche concertée auprès d'une cinquantaine d'institutions fédérales afin qu'elles intègrent les exigences de l'article 41 dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes et de leurs politiques. Il a également coordonné un réseau régional de coordonnateurs ministériels en langues officielles qui appuient d'autres collègues fédéraux dans toutes les régions du Canada. PCH a contribué à réseauter quelque 80 coordonnateurs nationaux de l'article 41 et a analysé et commenté les plans d'action et les rapports des résultats de la trentaine d'institutions fédérales désignées. Entre outre, PCH a tenu des réunions intraministérielles et des séances d'information sur la mesure du rendement.

Afin de mieux comprendre les besoins mutuels, de promouvoir les meilleures pratiques et les mesures positives, PCH, en collaboration avec des intervenants clés fédéraux, provinciaux et communautaires, a contribué à l'organisation de tables rondes et de réunions interministérielles qui portaient sur le développement des arts et de la culture au sein des CLOSM. Par exemple, une des réunions s'est concentrée sur les enjeux relatifs à l'industrie de la musique dans les CLOSM.

PCH a coordonné la participation des institutions fédérales aux Jeux d'hiver de 2010. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Comité organisateur de Vancouver et avec d'autres intervenants clés pour maximiser la participation des CLOSM et accroître la visibilité de la langue et de la culture françaises dans tous les aspects des Jeux. Le relais des flammes olympique et paralympique de 2010 a également fourni une occasion unique d'engager et d'unir tous les Canadiens dans une célébration de leur culture et leur diversité. Le relais des flammes a visité les communautés dans chaque province et territoire et il en estime que 1,5 million de Canadiens ont été touchés par les

activités liées au relais. Le Ministère a également coordonné la participation du Canada au volet culturel des Jeux de la Francophonie de 2009, au Liban.

Financement et prestation de programmes

PCH a renouvelé ses ententes dans le domaine de l'éducation et des services dans la langue de la minorité tout en maintenant sa collaboration avec le secteur communautaire dans chacune des provinces et chacun des territoires. Les programmes du Ministère ont permis aux Canadiennes et aux Canadiens de faire du bénévolat, de travailler et d'étudier dans leur deuxième langue officielle à l'échelle du Canada. Des sites Web interactifs, des réseaux sociaux et autres outils de communication ont été utilisés, en collaboration avec les intervenants clés, afin d'engager et de sensibiliser les Canadiens sur leurs droits, sur l'histoire du Canada et les rouages du gouvernement. De plus, le Ministère a investi des fonds dans l'organisation de festivals faisant la promotion du patrimoine des CLOSM, et au moins deux établissements des CLOSM (la Société historique de la vallée de la Gatineau et le Musée historique de Pontiac) ont lancé des produits en ligne grâce aux Programmes d'investissement pour des expositions virtuelles du Musée virtuel du Canada.

Dans ses lignes directrices et ses ententes de financement, Sport Canada a spécifié ses exigences en matière de langues officielles, notamment en terme de communication avec les athlètes brevetés, tandis que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (Secrétariat fédéral 2010) a collaboré avec des intervenants clés pour veiller à ce que la langue et la culture françaises soient représentées pendant les Jeux. Un bon exemple est La Place de la Francophonie 2010, située à l'Île Granville, qui permettait aux visiteurs de découvrir la richesse culturelle et artistique du Canada.

Avec le financement de PCH, TV5 Québec Canada a lancé un certain nombre d'initiatives qui ont enrichi la programmation offerte aux francophones à travers le pays et ont stimulé l'essor des productions audiovisuelles au sein des CLOSM. À titre d'exemple, la réalisation de cinq projets spécifiques pour soutenir les producteurs francophones hors-Québec, la production originale d'un spectacle de variétés

sur le 100e anniversaire de Saint-Boniface, et l'appui au Festival franco-ontarien à Ottawa, au Festival d'été francophone à Vancouver, au Festival International du Film Francophone en Acadie, et de la Franco-fête à Toronto.

PCH a aussi appuyé des recherches sur la vitalité des CLOSM, telle que l'étude intitulée *La vitalité des communautés francophones dans les territoires : Bilan, enjeux et perspectives*. Cette étude a permis de mieux cerner les facteurs qui favorisent ou entravent la vitalité linguistique des francophones des territoires et de préciser des pistes d'action qui pourraient guider les institutions territoriales et fédérales et les organismes communautaires à appuyer cette vitalité.

En 2009, Caraquet (Nouveau-Brunswick) a été désignée Capitale culturelle du Canada. Il s'agissait de la deuxième désignation pour Caraquet dans le cadre du programme Capitales culturelles du Canada. Elle a également reçu ce titre en 2003, année de la création du programme.

Reddition de comptes

Des évaluations sommatives des Programmes d'appui aux langues officielles et du Programme d'aide aux musées ont été réalisées afin de s'assurer que les perspectives et les besoins des CLOSM sont pris en considération et que les exigences de l'article 41 de la LLO sont intégrées dans les évaluations de financement. En outre, afin d'établir des références et des objectifs pour les services des CLOSM, l'Institut canadien de conservation du Ministère a mis au point des outils de mesure du rendement et de collecte de données et les a intégrés dans son système de gestion de l'information.

Le SLO a mis en œuvre le « Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats » afin d'assurer une gouvernance adéquate et d'entretenir un dialogue constructif avec les intervenants clés. Afin d'appuyer davantage ce cadre, une structure de gouvernance a été élaborée pour définir clairement les rôles et les responsabilités des partenaires de la *Feuille de route*, afin de générer des décisions éclairées et d'élaborer des mécanismes de rapports pour s'assurer que les résultats sont atteints.





Société Radio-Canada

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : **James Moore**

Président du Conseil d'administration : **Timothy W. Casgrain**

Championne des langues officielles : **Katya Laviolette**

Sensibilisation

À l'échelle de La Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada (SRC), le portail iO! est l'outil par excellence de sensibilisation à l'interne. Au cours de l'année, une centaine d'articles concernant les activités dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ou au sujet de la dualité linguistique y ont été répertoriés.

CBC/SRC a aussi organisé une première assemblée annuelle publique en septembre 2009. En plus d'obtenir une mise à jour des stratégies, les employés ont pu prendre connaissance des questions et préoccupations du public, dont les CLOSM.

Consultations

Les Services français de Radio-Canada ont tenu deux réunions du Panel des régions au cours desquelles les participants ont pu échanger avec des présentateurs d'émissions phares du réseau. Les réalisations, les besoins et les attentes des CLOSM ont été exprimés et pris en compte. Pour sa prochaine édition du Panel des régions, Radio-Canada invitait trois associations à déléguer à titre de citoyen participant un représentant, à savoir la FCFA (Fédération des communautés francophones et acadienne), duCanada la FCCF (Fédération culturelle canadienne-française) et la FJCF (Fédération de la jeunesse canadienne-française).

CBC organise depuis plusieurs années des rencontres avec la communauté multiculturelle anglophone de Montréal, favorisant ainsi des liens durables. Du côté de Radio-Canada, le Panel des communautés multiculturelles de Toronto, créé en 2008 et regroupant des représentants d'organismes multiculturels francophones, s'est réuni deux fois et une des rencontres donnait la parole aux jeunes de 17 à 24 ans.

MANDAT

La Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada est le radiodiffuseur public national et a comme mandat d'offrir une programmation de radio et de télévision de qualité et typiquement canadienne. Elle doit refléter la réalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tout en répondant aux besoins particuliers des régions.

Communications

En septembre 2009, l'assemblée annuelle diffusée sur le site Internet a permis aux Canadiens et Canadiennes de partout au pays d'en apprendre davantage sur les activités et l'orientation stratégique de leur radiodiffuseur public national et de poser des questions en direct, en ligne.

En plus des moyens traditionnels utilisés pour rejoindre le public, CBC/SRC fait davantage de promotion croisée des programmations à la radio, à la télévision et sur Internet et utilise de plus en plus les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) pour intéresser les jeunes, particulièrement ceux qui vivent en situation linguistique minoritaire.

Coordination et liaison

La signature de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne avec la Fédération culturelle

canadienne-française (FCCF) et ses organismes membres témoigne de l'engagement de Radio-Canada à poursuivre les objectifs communs pour le développement des arts et de la culture au pays. Lors de la rencontre bilatérale de mars 2010 avec la FCCF, les participants ont fait une évaluation très positive des actions menées par Radio-Canada.

Financement et prestation de programmes

En consultation avec les représentants de la communauté francophone de Windsor "SOS CBEF" Radio-Canada travaille à améliorer le service à l'intérieur de son cadre financier. Le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL), créé par le CRTC, donne depuis septembre 2009 la capacité à Radio-Canada

(Services français) d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie régionale et de combler certaines lacunes au niveau de sa présence régionale. Cette amélioration dans la programmation des sept stations qui desservent les CLOSM est déjà perceptible et appréciée des téléspectateurs.

Le Congrès mondial acadien et les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 ont donné lieu à des partenariats d'envergure et des programmations spéciales radio-télévision-Internet.

Malgré le contexte budgétaire difficile, des fonds ont été protégés pour la programmation transculturelle (collaborations CBC et Radio-Canada) et des centaines de partenariats ont été maintenus dans les CLOSM.

Téléfilm Canada

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : **James Moore**

Président du conseil d'administration : **Michel Roy**

Directrice générale : **Carolle Brabant**

Championne des langues officielles : **Stella Riggi**

Sensibilisation

Téléfilm Canada a développé davantage son intranet comme principal outil de communication pour sensibiliser les employés et les gestionnaires aux responsabilités inhérentes à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Le Vox Populi, un comité interne composé d'employés de toutes les régions, de tous les services et des deux groupes de langue officielle, utilise entre autres l'intranet afin de sensibiliser les employés au sujet de diverses initiatives.

Consultations

Téléfilm Canada a tenu des consultations avec les organisations qui représentent les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) afin de veiller à ce que les besoins des créateurs de contenu issus de ces communautés soient comblés. Ces consultations avaient un double objectif, soit de comprendre la réalité changeante des créateurs de contenu des CLOSM au sein de l'industrie audiovisuelle

MANDAT

Téléfilm Canada a pour mandat de favoriser et encourager le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada et d'agir conformément aux ententes conclues avec le ministère du Patrimoine canadien quant à la prestation de services ou de programmes se rapportant à l'industrie audiovisuelle. Téléfilm Canada apporte un soutien à l'industrie audiovisuelle du Canada visant la création d'œuvres et de produits culturels qui reflètent la société canadienne, sa dualité linguistique et sa diversité culturelle pour les auditoires canadiens. Grâce à divers programmes, Téléfilm Canada dessert trois secteurs de l'industrie canadienne : le cinéma, la télévision et les médias interactifs.

et de recueillir leurs réactions sur les initiatives offertes par Téléfilm Canada dans le cadre du Programme Activités de langues officielles (ALO).

La participation continue de deux représentants des CLOSM aux groupes de travail du Fonds du long métrage du Canada (FLMC) leur permet d'informer Téléfilm Canada des besoins des communautés et des défis liés aux programmes du FLMC.

Communications

Grâce à la campagne de sensibilisation de l'an dernier, Téléfilm Canada a pu accroître sa liste d'adresses de créateurs et de médias francophones et anglophones des CLOSM. L'organisation peut ainsi assurer une diffusion et une promotion proactives de ses programmes et de ses activités, des nouvelles, de l'information sur le marché et des publications institutionnelles.

Coordination et liaison

Téléfilm Canada a continué de participer aux réunions du Réseau des coordonnateurs nationaux et du Groupe de travail sur les arts médiatiques. L'organisation a également présenté des initiatives nationales, dont celles reliées au programme ALO, au Groupe de travail du développement des affaires internationales qui compte parmi ses membres des organismes provinciaux. En 2009-2010, Téléfilm Canada a réitéré son engagement auprès des CLOSM en devenant signataire de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. En tant que nouveau membre de cette entente multipartite, Téléfilm Canada a assisté aux réunions afin d'établir des relations fondées sur la collaboration avec les CLOSM et les autres intervenants.

Financement et prestation de programmes

Téléfilm Canada continue d'offrir des initiatives destinées spécialement aux créateurs des CLOSM, telles que Feature It! et Écrire au long, des programmes conçus pour les aider à acquérir des compétences en développement (appuyant respectivement les créateurs anglophones du Québec et les créateurs francophones résidant à l'extérieur du Québec). Téléfilm continue aussi d'offrir Multi-talents pour le multiplateforme, un

atelier de formation et de réseautage conçu pour doter les professionnels du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias des outils dont ils ont besoin pour profiter des occasions d'affaires qu'offre l'environnement multiplateforme.

Par l'entremise de son Programme ALO, Téléfilm entend améliorer les compétences et les connaissances des membres de l'industrie, maximiser les chances de rejoindre les auditoires et augmenter le nombre des créateurs des CLOSM ayant accès aux principaux programmes de l'organisation.

Reddition de comptes

Téléfilm Canada utilise des indicateurs qui lui permettent de colliger de l'information relativement à l'appui qu'il offre aux créateurs des CLOSM. L'organisme continue de mesurer les taux de satisfaction des participants aux activités de son ALO et recueille leurs commentaires en vue d'élaborer de futures initiatives.

En 2009-2010, Téléfilm a commandé une évaluation externe de son programme et de ses initiatives touchant les langues officielles. Les résultats et les recommandations de cette évaluation seront utiles à Téléfilm qui procédera en 2010-2011 à l'établissement d'un nouveau Plan d'action sur les langues officielles.



Agence de promotion économique du Canada atlantique

Ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique : **Keith Ashfield**

Présidente : **Monique Collette**

Championne des langues officielles : **Denise Frenette**

Sensibilisation

Le comité chargé de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a organisé des activités de sensibilisation par l'entremise de réunions régulières avec les agents d'affaires dans toute la région. L'Agence a aussi fait la promotion de la dualité linguistique auprès de ses employés en organisant des activités diverses, dont les *Mercredis en français* et les pauses café thématiques avec des invités, dont certains représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Consultations

Le comité chargé de l'article 41 de la LLO et les agents d'affaires de toute l'Agence ont continué de régulièrement consulter et informer les différents groupes de développement économique des CLOSM sur l'Initiative de développement économique (IDE) et les autres programmes courant de l'APECA. La présence de l'Agence sur le terrain a facilité la discussion de projets possibles. L'Agence est fière de son comité de travail avec les quatre Réseaux de développement économique et d'employabilité (RDEE) de l'Atlantique que l'on présente comme un modèle de pratique exemplaire dans d'autres institutions fédérales.

Communications

L'APECA utilise son site Internet pour communiquer avec les CLOSM et publiciser ses programmes, services et initiatives, et publie tous ses

MANDAT

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a pour mandat de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et la création d'emplois dans cette région.

communiqués dans les médias francophones. Les CLOSM ont donc accès aux renseignements dont elles ont besoin sur les programmes et les activités de l'Agence et sont informées des efforts menés pour accroître la vitalité de leurs collectivités respectives.

Coordination et liaison

L'Agence participe à divers groupes de travail interministériels relatifs aux CLOSM, qui sont surtout dirigés par Patrimoine canadien au Canada atlantique. En 2009-2010, l'APECA a participé aux travaux d'un groupe composé de représentants du gouvernement fédéral et des CLOSM dans le but de réviser le plan de travail de la table d'échanges entre le gouvernement et les communautés. L'Agence joue également un rôle important au sein du Conseil fédéral régional, ce qui lui permet d'être engagée auprès d'autres institutions fédérales.

Enfin, dans la mise en œuvre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013 : agir pour l'avenir* et de l'IDE, l'APECA profite des pratiques exemplaires d'autres institutions fédérales grâce, entre autres, à sa collaboration avec Industrie Canada et les autres organismes de développement régional.

Financement et prestation de programmes

L'Agence a versé 13 845 539 \$ pour financer des projets des CLOSM, ce qui a permis à ces communautés de mettre de l'avant des projets comme l'amélioration des initiatives de commercialisation du Centre Goéland de l'Île-du-Prince-Édouard, des ajouts au Musée acadien de Pubnico en Nouvelle-Écosse, et un programme de formation sur Internet dans le domaine de la vente et du marketing internationaux dans le nord du Nouveau-Brunswick. De plus, par l'entremise de l'IDE, l'Agence a approuvé six projets orientés

vers le développement des CLOSM, pour un investissement total de 2,1 millions de dollars. Parmi ces projets, notons le développement de l'expérience acadienne dans des grappes touristiques désignées au Canada atlantique et l'accroissement des capacités des jeunes Acadiens et francophones du Canada atlantique à devenir des champions du développement économique des collectivités dans leurs provinces respectives.

Reddition de comptes

Dans le cadre de son processus d'amélioration, l'Agence réévalue sa politique interne sur les langues officielles à la lumière de l'évolution continue de ses priorités. Elle révisé en outre ses lignes directrices et élabore des outils afin de favoriser l'intégration complète de la LLO dans ses programmes et activités.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire : **Gerry Ritz**

Sous-ministre : **John Knubley**

Championne des langues officielles : **Rita Moritz**

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2009-2010, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a fait preuve de leadership en présentant une nouvelle stratégie sur les langues officielles comprenant, entre autres, une campagne de sensibilisation à l'échelle du Ministère. Cette nouvelle stratégie a été développée de concert avec l'équipe de gouvernance des langues officielles qui a émis ses recommandations sur le plan de mise en œuvre de la stratégie.

Une série d'articles portant sur les langues officielles et destinée aux employés a été produite et diffusée par le biais du bulletin interne du Ministère *nouvelles@l'ouvrage*. Enfin, dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie 2010, une vitrine électronique comprenant une multitude de renseignements incitant les employés à découvrir la francophonie a été affichée sur le site intranet.

Consultations

AAC entretient depuis plusieurs années une relation étroite et durable avec des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le nouveau Partenariat rural du Canada vise l'amélioration des capacités des collectivités, notamment par l'amélioration des services d'aide à la prise de décision. Le Partenariat a pour but d'éliminer les obstacles au développement local des communautés rurales, d'encourager le partage d'information et la prise de décision des acteurs locaux, facilitant ainsi la participation des CLOSM. D'autre part, le Ministère a amorcé un dialogue avec des communautés afin de cerner leurs enjeux prioritaires et de les lier au développement du prochain cadre stratégique d'AAC.

MANDAT

Agriculture et Agroalimentaire Canada a pour mandat de dispenser l'information, faire de la recherche, mettre au point la technologie, et offrir les politiques et programmes qui assureront la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance.

Communications

Le Ministère a assuré la diffusion des renseignements sur ses produits et services auprès des CLOSM; la publicité et les avis publics sur certains programmes ont été annoncés dans les journaux destinés aux CLOSM.

Coordination et liaison

AAC a poursuivi sa participation aux divers mécanismes de coordination et de liaison (comités, tables de concertations, forums) pour contribuer à favoriser le développement des CLOSM et promouvoir les deux langues officielles. Ces échanges favorisent le partage d'information et la mise en commun des pratiques exemplaires. La Base de données sur les collectivités (BDC) d'AAC, développée en collaboration avec des partenaires provinciaux,

territoriaux et communautaires, constitue une mesure positive qui fournit un aperçu statistique des collectivités. La BDC a fait l'objet d'une rénovation électronique; elle est maintenant plus conviviale et toute la population y a accès.

Financement et prestation de programmes

Par l'entremise de ses divers programmes et initiatives, AAC a rendu accessibles plus de 10 millions de dollars pour favoriser l'épanouissement des CLOSM. Le volet Services-conseils de l'Initiative de développement des coopératives est administré par un réseau d'organismes coopératifs et a pour objectif de fournir l'appui nécessaire au succès du démarrage ou du développement d'une coopérative. Cette façon de faire favorise la vitalité et la prise en charge des CLOSM.

Reddition de comptes

Le Ministère poursuit ses démarches afin de s'assurer que ses politiques, programmes et services tiennent compte des besoins et des priorités des CLOSM. À cet égard, un processus consultatif a été mis en place pour la préparation du Rapport des résultats 2009-2010. Ce processus tiendra compte des résultats de l'analyse de l'environnement effectuée en vue d'appuyer le prochain exercice de planification.

Banque de développement du Canada

Ministre de l'Industrie : **Tony Clement**

Président et chef de la direction : **Jean-René Halde**

Championne des langues officielles : **Mary Karamanos**

Sensibilisation

La Banque de développement du Canada (BDC) a continué d'informer ses employés de ses activités ayant trait à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), en rendant son rapport annuel accessible sur son site Internet et en distribuant le *Bulletin 41-42* à ses succursales et au siège social. Les nouvelles recrues reçoivent aussi des feuillets d'information sur les obligations de la BDC afférentes à toutes les parties de la LLO, alors que le bulletin de la BDC publie régulièrement des articles visant à améliorer les connaissances des employés sur la LLO.

Consultations

La BDC a maintenu ses activités de consultations auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans tout le Canada au moyen de diverses activités de réseautage et

MANDAT

À partir de 100 bureaux à l'échelle du pays, la Banque de développement du Canada encourage l'entrepreneuriat en fournissant aux entrepreneurs des solutions de financement, de capital de risque et de consultation sur mesure.

de développement des affaires, ainsi qu'en adhérant à des associations et en établissant des partenariats avec elles. Plusieurs projets locaux et activités ont en outre eu lieu au cours de l'année, sensibilisant davantage les représentants de la BDC aux priorités et aux défis des CLOSM.

Communications

Dans le cadre de sa stratégie de publicité, et pour s'assurer que les CLOSM reçoivent de l'information à jour, la BDC a fait paraître des annonces dans de nombreux périodiques partout au pays. Ses employés en ont appris davantage sur ces collectivités en participant à plusieurs activités communautaires.

Coordination et liaison

La coordonnatrice nationale de la BDC a continué de participer à toutes les réunions ayant trait aux langues officielles. Ces activités ont ainsi donné à la BDC une meilleure idée des pratiques exemplaires adoptées par d'autres institutions fédérales et ont renforcé les liens au plan national. La BDC a également poursuivi l'établissement de partenariats avec des organisations au service des CLOSM, et il existe actuellement des ententes signées à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba et en Alberta.

Financement et prestation de programmes

La BDC a apporté son soutien au renforcement de la vitalité des CLOSM en offrant aux petites et moyennes entreprises des services de

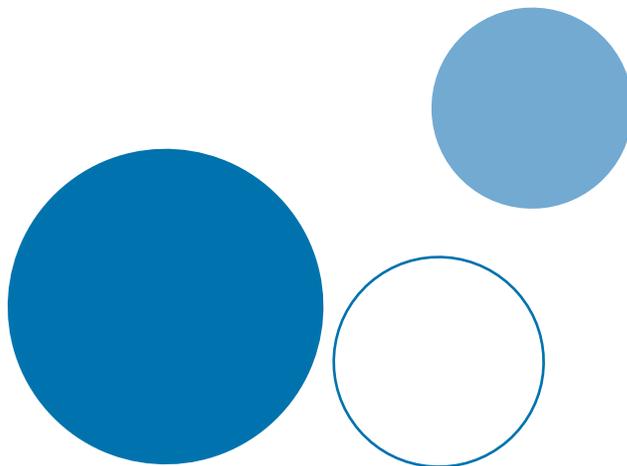
financement flexibles, des services de consultation à prix abordable et du capital de risque. Grâce à ses solutions d'affaires, la BDC aide les entreprises à chaque étape de leur croissance.

La BDC a versé une contribution de 10 000 \$ au gala des Lauriers de la PME qui s'est tenu en novembre 2009. Ce concours, mis sur pied par le Réseau de développement économique et d'employabilité Canada, vise à souligner l'excellence entrepreneuriale des collectivités francophones et acadiennes du pays. La mission de ce réseau national est de stimuler la création d'emplois et le développement économique des communautés francophones en situation minoritaire.

Reddition de comptes

Le service des ressources humaines de la BDC est chargé de coordonner l'application de la Partie VII de la LLO, alors que le personnel opérationnel de sa centaine de succursales en assure l'application, sous la direction de 20 vice-présidents.

La BDC a intégré à ses activités courantes, à son mandat et à ses priorités organisationnelles l'application de la Partie VII de la LLO. Elle poursuit ses activités à l'échelle du pays auprès des CLOSM et a déposé son plan d'action ainsi que son rapport des résultats à Patrimoine canadien.



Commission canadienne du tourisme

Ministre de l'Industrie : **Tony Clement**

Sous-ministre : **Richard Dicerni**

Championne des langues officielles : **Chantal Péan**

Sensibilisation

La Commission canadienne du tourisme (CCT) dispose d'un plan d'action en vertu de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), qui présente les objectifs, les résultats prévus, les activités planifiées, les indicateurs de rendement et certains échéanciers. La CCT a tenu trois séances de formation sur les langues officielles pour tout son personnel. Pendant la semaine du 15 mars 2010, « Semaine des langues officielles », la CCT a affiché quotidiennement sur la page d'accueil du site intranet des données intéressantes sur les langues officielles. La Commission a également désigné le 18 mars 2010 « Journée des langues officielles » au CCT.

Consultations

Les employés de la CCT rencontrent régulièrement des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), entre autres lors de *Rendez-vous Canada*, le grand salon international de l'industrie touristique qui réunit des centaines d'entreprises canadiennes du tourisme et des clients intéressés à vendre des expériences canadiennes. La CCT travaille actuellement à impliquer les petites et moyennes entreprises (PME) touristiques canadiennes, visant particulièrement celles issues des CLOSM.

Communications

Les entreprises touristiques des CLOSM, comme bien d'autres dans cette industrie, sont des PME qui ont besoin d'information précise, pertinente et en temps opportun, afin de prendre des décisions stratégiques favorables à la bonne marche de leurs affaires et à leur expansion. La CCT met à la disposition de l'industrie touristique un grand nombre de produits d'information à propos des dernières tendances, des événements importants et des ressources en développement des affaires.

MANDAT

La Commission canadienne du tourisme a pour mandat de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie du tourisme au Canada, de promouvoir le Canada comme destination touristique de choix, de favoriser la collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui a trait au tourisme au Canada et de fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé ainsi qu'aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Chaque fois que la CCT prévoit lancer une nouvelle campagne nationale, elle envoie une invitation à toutes les entreprises touristiques qui font partie de sa base de données. De plus, une invitation est envoyée au Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) Canada, l'association cadre nationale pour le développement du tourisme francophone, afin de s'assurer que les entreprises touristiques de leur réseau en soient informées.

Coordination et liaison

Le succès du programme sur les langues officielles de la CCT est en partie attribuable à la mise en œuvre d'une stratégie globale à laquelle participent des représentants francophones de l'industrie touristique, comme le RDEE Canada. La vaste majorité des activités de la CCT sont réalisées en collaboration avec l'industrie touristique ainsi qu'avec tous les paliers de gouvernement, provinciaux, territoriaux et même municipaux. Par exemple, en 2009, la CCT et

l'Agence des services frontaliers du Canada ont élaboré en partenariat le programme Bienvenue au Canada, programme qui visait entre autres à installer de grands dispositifs d'affichage dans plusieurs aéroports et ports frontaliers du pays.

Financement et prestation de programmes

La CCT n'est pas un organisme de financement, mais elle s'engage à donner aux entreprises touristiques des CLOSM les meilleurs outils d'information et de développement d'entreprises possibles. L'un des programmes les plus importants de l'année 2009 était le partenariat conclu avec Le corridor de l'Ouest / L'Ouest Canadien en Français pour concevoir un outil interactif appelé *Les accents de la Francophonie canadienne* dans le but de promouvoir l'histoire, la culture et les expériences touristiques du Canada francophone. Dans le cadre des Jeux olympiques

et paralympiques d'hiver de 2010, la CCT a mis sur pied le Programme du relais de la flamme et a attiré au Canada plusieurs célébrités internationales qui ont couru avec la flamme et qui ont profité des attractions touristiques locales. Ce programme visait à encourager une couverture médiatique internationale des expériences touristiques canadiennes et à générer des revenus pour l'industrie touristique.

Reddition de comptes

Le Plan d'action de la CCT est son principal outil de sensibilisation à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et au soutien des CLOSM. La championne des langues officielles et le coordonnateur national de la CCT, avec l'aide du comité de la haute direction du CCT, supervisent le plan d'action et suivent attentivement ses progrès.

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec : **Christian Paradis**

Ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec : **Denis Lebel**

Présidente : **Suzanne Vinet**

Champion des langues officielles : **Jean-Pierre Thibault**

Sensibilisation

Développement économique Canada pour les régions du Québec (l'Agence) a mené plusieurs activités de sensibilisation auprès des employés et de la gestion à l'égard de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Parmi ces activités, notons la tenue de séances d'information présentant les grandes lignes de l'Initiative de développement économique (IDE) de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*. De même, d'autres activités ont été réalisées auprès des gestionnaires et des personnes-ressources en langues officielles de l'ensemble des bureaux d'affaires, permettant ainsi d'assurer une meilleure livraison de l'IDE dans les bureaux.

MANDAT

Développement économique Canada pour les régions du Québec a pour mandat de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. L'Agence vise également à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Consultations

Au cours de l'année, l'Agence a poursuivi ses efforts de consultation et d'échange avec les représentants des communautés d'expression anglaise du Québec, notamment par le biais du Réseau communautaire, du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone (CNDRHC) et du Quebec Community Groups Network (QCGN).

Des rencontres ont permis l'échange d'information entre l'Agence et les communautés tout au long de l'année. À titre d'exemple, une rencontre a été organisée entre le directeur régional et le champion des langues officielles de la région de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et quatre organismes, soit le Comité d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) de Gaspé, le Committee for Anglophone Social Action, le Centre local de développement Bonaventure et le Conseil des anglophones madelinots.

Communications

En 2009-2010, l'Agence a diffusé auprès des communautés d'expression anglaise du Québec et de différents intervenants de développement régional son Rapport annuel des résultats sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et les coordonnées des bureaux d'affaires. D'autres activités de communication externe ont aussi permis d'informer les CLOSM des programmes de l'Agence, comme les présentations effectuées auprès des CEDEC au sujet des modalités de l'IDE. La participation de l'Agence à des conférences telle que Contact Affaires a permis aux gens d'affaires du Québec de mieux connaître les programmes de l'Agence et a entraîné la

création de nouveaux liens d'affaires entre les gens d'affaires des communautés anglophones et francophones.

Coordination et liaison

L'Agence a joué un rôle d'influence et de diffuseur d'information lors de rencontres tenues avec différents partenaires, tels les agences de développement régional, Industrie Canada, la Table gouvernementale du CNDRHC et le groupe de travail sur la décision dans le dossier du Centre francophone d'avancement et de leadership en développement économique communautaire de la Huronie (CALDECH).

Financement et prestation de programmes

Au 31 mars 2010, l'Agence comptait 11 projets en cours visant l'appui au développement des communautés d'expression anglaise du Québec, totalisant 1,8 million de dollars en aide financière et une valeur d'investissement de 7,4 millions de dollars. De ces projets, six ont été approuvés au cours de l'année, totalisant près de 700 000 \$ en aide financière.

Reddition de comptes

En plus de la production du Rapport annuel des résultats, l'Agence a travaillé à l'élaboration de son nouveau Plan d'action axé sur les résultats 2010-2013 pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. L'Agence a également intégré à sa mesure de rendement la saisie d'informations associées à la LLO, permettant ainsi de suivre et de rapporter plus facilement sur ses obligations en vertu de la Loi.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest Canada) : **Lynne Yelich**

Sous-ministre : **Daniel Watson**

Championne des langues officielles : **Janet King**

Sensibilisation

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) s'est engagé à sensibiliser l'ensemble de son personnel aux enjeux des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) de l'Ouest canadien et à l'importance de promouvoir les deux langues officielles. Dans cette optique, DEO a recruté un coordonnateur national dans l'Ouest canadien, lequel dirige les communications courantes avec la championne et les membres de l'équipe des langues officielles de l'organisme.

En vue de promouvoir « L'Ouest canadien en français », des représentants de la haute direction et l'équipe des langues officielles étaient présents lors de la présentation d'exposés à la Place de la Francophonie 2010 ainsi que pendant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Consultations

DEO a mené des consultations avec ses Organisations francophones à vocation économique (OFVE), membres officiels du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien (RSEOC), dans l'ensemble de l'Ouest canadien, en vue de maintenir une communication ouverte et de s'assurer de bien comprendre les priorités des CLOSM en matière de développement économique.

Communications

Au cours de l'exercice 2009-2010, DEO a maintenu une communication régulière avec les CLOSM de l'Ouest, en particulier par le biais de séances d'information tenues avec des OFVE et d'autres membres du RSEOC, au sujet de la mise en œuvre de l'Initiative de développement économique (IDE). En outre, des discussions sont en cours afin d'établir un processus d'aiguillage efficace au sein du RSEOC, à l'intention des membres de la communauté francophone.

MANDAT

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a comme mandat de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, coordonner les activités économiques fédérales dans l'Ouest et faire valoir les intérêts des Canadiens et des Canadiennes de l'Ouest dans le processus décisionnel national.

Coordination et liaison

DEO continue à assurer la coordination et la liaison avec d'autres institutions gouvernementales. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'IDE, DEO communique régulièrement avec Industrie Canada et les Organismes de développement régional en vue d'assurer une prestation de services plus uniforme d'un océan à l'autre. DEO participe aussi aux activités de divers comités aux niveaux local et national afin d'appuyer les efforts horizontaux et d'assurer la prestation de services complémentaires aux CLOSM.

Dans le but d'assurer la mise en œuvre efficace des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, y compris la promotion des deux langues officielles, DEO a affecté un agent bilingue au Secrétariat fédéral 2010 pour la durée des Jeux. DEO a également contribué à l'établissement d'un partenariat avec l'Agence des services frontaliers du Canada, Tourism BC et la communauté francophone afin d'assurer la création et la diffusion de dépliants touristiques en français dans les aéroports internationaux de Toronto et Vancouver.

Financement et prestation de programmes

DEO a maintenu son financement annuel de 2,18 millions de dollars aux OFVE, lesquelles, de leur côté, ont fourni un soutien économique et des efforts coordonnés en matière de promotion du développement économique pour les CLOSM dans les régions de l'Ouest. DEO a investi au total 12 689 159 \$ dans des projets ayant une incidence importante sur la vitalité économique des CLOSM (8 846 159 \$ en vertu du plan de stimulation économique; 710 000 \$ sous l'IDE; et, 3 133 000 \$ en vertu des autres programmes de DEO).

Reddition de comptes

Une revue de l'appui de DEO aux CLOSM, par l'entremise de financement de base accordé aux OFVE, a permis de confirmer la valeur ajoutée de ces organisations dans l'Ouest canadien. Cette activité a aussi contribué au renouvellement du financement des OFVE pour un an.

La mise en œuvre d'une lentille « langues officielles » est un ajout important au processus de diligence raisonnable à DEO. Grâce à ce processus, l'ensemble des agents de projets de DEO vérifie systématiquement, lors de l'analyse de projets de subventions et contributions, s'il y a une possibilité d'intégrer des considérations reliées aux langues officielles à chacun de ceux-ci.

Industrie Canada

Ministre de l'Industrie : **Tony Clement**

Sous-ministre : **Richard Dicerni**

Championne des langues officielles : **France Pégeot**

Sensibilisation

Industrie Canada a réussi à accroître la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à ses programmes et services en en faisant une meilleure promotion auprès des communautés et en s'assurant que ses employés aient une meilleure compréhension des obligations du Ministère en matière de langues officielles. À chaque étape de la conception et de la prestation d'un programme, Industrie Canada tient compte de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). C'est ainsi que FedNor, organisme du portefeuille d'Industrie appuyant le développement du nord de l'Ontario, a pu approuver 67 projets à l'intention des CLOSM, pour un total de 3,8 millions de dollars.

MANDAT

Industrie Canada a pour mandat d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir et d'améliorer ainsi le niveau et la qualité de vie au Canada. Le Ministère stimule l'essor d'une économie dynamique et innovatrice.

Suite à la décision de la Cour suprême dans le dossier du Centre francophone d'avancement et de leadership en développement économique communautaire de la Huronie (CALDECH), un groupe de travail représentant les secteurs-clés du Ministère a été mis sur pied afin d'effectuer le suivi des directives à cet égard.

L'usage du Filtre d'analyse des incidences sur les langues officielles, qui vise à déceler l'incidence de tout nouveau programme ou politique sur les CLOSM, est devenu systématique à l'échelle ministérielle. Le Filtre a été utilisé à diverses occasions, y compris dans le cadre des présentations au Conseil du Trésor pour le Programme d'infrastructure du savoir (PIDS) et le Programme des manifestations touristiques de renom.

Consultations

Le Ministère a mené plusieurs consultations ciblées auprès des CLOSM dans les régions de l'Atlantique et de l'Ontario. Il a également participé aux rencontres des Comités nationaux de développement des ressources humaines (anglophone et francophone), en plus de mener une consultation auprès des petites et moyennes entreprises francophones pour le compte des partenaires de l'Initiative de développement économique (IDE).

Communications

Le site CommunAction a été amélioré pour mieux répondre aux besoins des CLOSM et des partenaires actifs dans leur développement. La participation du Ministère à divers événements gouvernementaux ou communautaires, y compris des expositions, des assemblées générales annuelles ou des rencontres d'affaires, a eu un impact positif sur ses relations avec les CLOSM.

Coordination et liaison

Industrie Canada continue de coordonner la mise en œuvre de l'IDE en collaboration avec les agences de développement régional, renforçant ainsi leurs partenariats dans le domaine du développement économique des CLOSM. De même, le Ministère continue de contribuer à l'avancement des CLOSM en participant à divers comités, tels que le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles, le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles et le Groupe de travail sur l'économie de Citoyenneté et Immigration Canada.

Financement et prestation de programmes

En 2009-2010, Industrie Canada a continué d'appuyer le développement économique des CLOSM par le biais de ses programmes et services, leur permettant ainsi de participer aux programmes mis en place dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. À titre d'exemple, en vertu du PIDS, le Ministère a investi dans 18 institutions postsecondaires dans des CLOSM en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et au Manitoba. En partenariat avec les agences de développement économique fédérales et FedNor, Industrie Canada a également mis en œuvre ses activités de financement reliées à l'IDE. L'Initiative vise l'acquisition de compétences en affaires grâce à l'innovation, à l'entrepreneuriat, aux partenariats et à la diversification des activités économiques dans les CLOSM.

Reddition de comptes

Industrie Canada a maintenu ses efforts pour s'assurer que ses politiques et ses initiatives tiennent compte des CLOSM. Il a également travaillé à l'élaboration d'indicateurs de rendement en collaboration avec les agences de développement régional responsables de la mise en œuvre de l'IDE, en plus de planifier la mise en œuvre de l'article 41 à la lumière du jugement de la Cour suprême dans l'affaire CALDECH.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine : **Rona Ambrose**

Sous-ministre : **François Guimont**

Champions des langues officielles : **Francine Kennedy et John McBain**

Sensibilisation

Depuis sa création en 2007, le Secrétariat, Communautés de langue officielle en situation minoritaire avait le mandat exclusif d'appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et la promotion de la dualité linguistique. Il fonctionnait toutefois sans ressources permanentes. En 2009, la haute direction a reconnu l'importance du Secrétariat en y attribuant un budget de fonctionnement et des postes prévus au budget pour en assurer la pérennité. Il s'agit d'un engagement majeur du Ministère pour les années à venir.

Consultations

Le Ministère siège au sous-comité du renouvellement de la fonction publique parrainé par la Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC). Ce sous-comité facilite la coopération entre le gouvernement du Canada et la communauté pour augmenter la participation des Canadiens d'expression anglaise à l'effectif de la fonction publique fédérale au Québec, excluant la région de la capitale nationale.

Le Bureau de la traduction a discuté de l'appel de propositions de projets lancé par le Programme de renforcement du secteur langagier au Canada – une initiative de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir* – avec des organismes communautaires intéressés. Il en a résulté que la Fédération de la jeunesse canadienne-française, entre autres, a obtenu un appui financier qui lui permettra d'assurer une coordination pancanadienne de stages en traduction rémunérés en entreprise.

MANDAT

En fournissant au gouvernement du Canada des services communs novateurs dont le gouvernement a besoin pour exécuter son programme, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada aide les institutions fédérales à se concentrer sur ce qu'elles font le mieux – servir la population canadienne.

Communications

En mai 2009, le Bureau des petites et moyennes entreprises a ouvert un nouveau centre de service sans rendez-vous à l'intention des petites et moyennes entreprises de la Région de la capitale nationale. Les CLOSM ont été informées de cette nouveauté et les représentants du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) Canada et de la CEDEC se sont présentés à l'ouverture officielle du centre.

En réponse à une préoccupation des CLOSM, le Ministère a rappelé aux institutions fédérales que tous les documents relatifs aux marchés doivent être fournis dans les deux langues officielles pour faire en sorte que les appels d'offres en ligne du gouvernement du Canada affichés dans MERX^{MC} respectent la *Loi sur les langues officielles*.

Coordination et liaison

Le Ministère participe activement à divers comités, forums, réseaux et événements interministériels et communautaires partout au Canada. Par exemple, la championne des langues officielles a participé, à titre de conférencière, au Forum sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles, tenu en décembre 2009. De plus, les directeurs des relations avec la clientèle du Ministère au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve exercent des fonctions de leaders au sein du comité des langues officielles des conseils fédéraux régionaux, à titre de co-champions.

Financement et prestation de programmes

Le Ministère a maintenu son engagement à offrir un abonnement gratuit à *TERMIUM Plus*® aux CLOSM jusqu'au lancement du Portail linguistique du Canada en octobre 2009. Depuis, une gamme d'outils et de ressources linguistiques, dont la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada, *TERMIUM Plus*®, est offerte gratuitement à la

population canadienne. Par ailleurs, la section *Découvrir* du Portail contient des hyperliens qui réfèrent entre autres aux CLOSM, leur donnant ainsi une visibilité auprès des internautes.

De plus, dans le cadre du Programme de renforcement du secteur langagier, le Ministère financera 16 projets par l'attribution de bourses et de stages universitaires en traduction. Les premiers projets retenus ont été annoncés en mars 2009.

Reddition de comptes

En 2009, la revue systématique de tous les mémoires au Cabinet rédigés au nom du Ministère, pour qu'ils soient soumis à une analyse d'incidence sur les langues officielles, s'est ajoutée à la revue de toutes les présentations au Conseil du Trésor déjà en cours.

Dans la foulée de la mise à jour de la stratégie de mesure du rendement pour la *Feuille de route*, le Portail linguistique du Canada et le Programme de renforcement du secteur langagier au Canada reposent sur une mesure de rendement périodique plus efficace.



Agence de la santé publique du Canada

Ministre de la Santé : **Leona Aglukkaq**

Administrateur en chef : **David Butler Jones**

Championne des langues officielles : **Danielle Grouin**

Sensibilisation

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), par l'intermédiaire de son bureau régional en Atlantique, a sensibilisé ses employés, ainsi que ceux de sept autres institutions fédérales de cette région, aux responsabilités à l'égard de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Le bureau régional de l'Ontario a travaillé en partenariat avec Santé Canada pour organiser une semaine d'événements pour le personnel comprenant des capsules d'information et des courts métrages visant à le sensibiliser aux communautés francophones. Enfin, dans la région du Québec, une formation sur la LLO est offerte aux nouveaux employés de l'Agence.

Consultations

En 2010, le bureau régional de l'Ontario a contribué au Forum santé du Réseau franco-santé du Sud de l'Ontario. Le Forum qui rassemblait des communautés francophones et des intervenants dans les domaines de la santé, des services sociaux et du travail, avait pour thème *Ma langue, ma culture : Déterminants de ma santé* et visait à identifier les besoins des communautés francophones. Le bureau régional de l'Atlantique a participé à deux forums sur le développement de la petite enfance en français dans le but de se familiariser avec les enjeux liés au développement sain des enfants des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). La présence du bureau de l'Atlantique aux rencontres des comités tripartites fédéral/provincial/CLOSM lui permet de prendre part aux discussions portant sur les plans de développement globaux des communautés acadiennes et francophones du Canada Atlantique.

La région de la Colombie-Britannique a participé à une rencontre du comité des langues officielles du Conseil fédéral où la Fédération des francophones

MANDAT

L'Agence de la santé publique du Canada a pour mandat de promouvoir et de protéger la santé des Canadiennes et des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.

de la Colombie-Britannique a présenté son plan stratégique et ses priorités. Le représentant de l'Agence a ainsi pu prendre connaissance de certains enjeux et examiner d'éventuelles pistes de collaboration avec la communauté.

Communications

Le Bureau de la pratique en santé publique a publié le dépliant *Au premier plan* et l'a largement distribué dans toutes les régions du Canada, en s'assurant de rejoindre les CLOSM. Ce dépliant est en cours de révision et les principaux réseaux regroupant les CLOSM ont été invités à donner leurs commentaires. L'ASPC a contribué au *Bulletin 41-42* en publiant un article sur ses programmes pour enfants et leur contribution au développement de la petite enfance en français.

Coordination et liaison

Le Réseau national des langues officielles de l'ASPC organise des téléconférences mensuelles pour discuter, entre autres, de questions relatives à la Partie VII de la LLO. Ces rencontres permettent aux coordonnateurs des langues officielles de l'Agence d'échanger des idées et des pratiques exemplaires, d'accroître la sensibilisation aux activités à l'échelle provinciale et régionale, et d'améliorer la prestation de services aux CLOSM.

Le bureau régional de la Colombie-Britannique a joué un rôle important auprès du Conseil fédéral du Pacifique dans la planification d'un forum qui a rassemblé divers institutions fédérales, ainsi que les principaux leaders des CLOSM de la région. Le forum a permis d'en apprendre davantage sur les occasions de partenariats entre les institutions fédérales, au profit des CLOSM.

Financement et prestation de programmes

L'Agence a financé plus de cinquante projets des CLOSM en 2009-2010. À titre d'exemple, notons le financement de projets s'adressant aux CAFCA et ayant entre autres pour but de promouvoir la santé des familles. Des projets ont également été financés dans le cadre de programmes tels que ceux reliés au SIDA, à l'hépatite C et au diabète, de façon à mieux renseigner les CLOSM sur les services de soutien et la prévention de ces maladies. Les régions de l'Ouest, quant à elles, ont financé des projets visant les CLOSM dans le cadre des programmes sur le diabète, une vie saine et la prévention d'épidémie du H1N1.

Reddition de comptes

L'ASPC a révisé son Plan d'action triennal sur les langues officielles 2008-2011 pour s'assurer qu'il répond aux exigences des lignes directrices établies. Un plan annuel est en voie d'élaboration pour 2011-2012.

Condition féminine Canada

Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine : **Rona Ambrose**

Coordonnatrice et chef d'agence : **Suzanne L. Clément**

Champion des langues officielles : **Sébastien Goupil**

Sensibilisation

En 2009-2010, Condition féminine Canada (CFC) a continué à s'acquitter des responsabilités qui lui sont conférées en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), grâce à la mise en œuvre continue du Plan d'action pluriannuel 2010-2015. Le champion des langues officielles et la coordonnatrice nationale responsable de la mise en œuvre de l'article 41 à CFC ont joué un rôle important dans la sensibilisation du personnel et de la direction à l'article 41 et ont présenté au comité exécutif un exposé de l'état des réalisations pour l'exercice 2009-2010. Les nouveaux membres du personnel reçoivent de l'information sur l'article 41 et sont invités à poser des questions et à discuter des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) avec leurs collègues.

MANDAT

Condition féminine Canada a pour mandat de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et gérer les programmes qui s'y rattachent. CFC est un organisme fédéral qui favorise la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada. Son travail vise à faire progresser l'égalité des sexes et à éliminer les obstacles à la participation des femmes à la société, en mettant l'accent sur l'accroissement de leur sécurité économique et sur l'élimination de la violence à leur endroit.

Consultations

CFC a rencontré de nombreux organismes des CLOSM, ceux-ci faisant partie de la clientèle courante de ses bureaux régionaux, permettant de mener des consultations et de mieux connaître les besoins et priorités des CLOSM. En 2009-2010, des séances d'information et de formation ont permis d'établir de nouveaux contacts tout en maintenant ceux déjà existants. De plus, le personnel de CFC a participé aux assemblées générales annuelles et aux réunions de planification stratégique des groupes de femmes de langue officielle en situation minoritaire (FLOSM) afin d'en savoir plus sur ces groupes et leurs besoins.

Communications

Tout comme la région de l'Atlantique, la région du Québec a élaboré un plan de communication qui tient compte des besoins des CLOSM et qui prévoit un atelier et des séances d'information.

CFC a également invité les organismes des CLOSM à rencontrer le personnel du Programme de promotion de la femme (PPF) afin d'en expliquer les modalités de financement et d'aider les groupes à mieux définir leurs projets.

Coordination et liaison

CFC a continué à collaborer avec ses partenaires afin de donner suite aux priorités identifiées par les CLOSM. CFC a également poursuivi ses efforts de collaboration avec d'autres institutions

fédérales (telles que le Conseil fédéral du Québec), d'autres ordres de gouvernement (par exemple, le Secrétariat à la croissance démographique du Nouveau-Brunswick), des parties intéressées, des ONG, etc., pour refléter et promouvoir les deux langues officielles du Canada et pour s'assurer que les CLOSM ont accès à tous les produits et activités de communication.

Financement et prestation de programmes

En 2009-2010, les FLOSM ont profité des services, produits et résultats obtenus grâce aux projets financés par le PPF. CFC a approuvé l'attribution de 1 527 641 \$ et a fourni une aide technique à dix projets conçus pour faciliter la participation des FLOSM à la société canadienne. Parmi les organismes ayant reçu du financement, notons l'Oasis Centre des femmes (Toronto), la Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse (Dartmouth) et le Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador (St-John's).

Reddition de comptes

Il y a eu intégration du plan d'action de CFC en vue de la mise en œuvre de l'article 41 aux activités générales de planification, de responsabilisation et de reddition de comptes. On a également examiné régulièrement les dossiers concernant les CLOSM pour s'assurer que CFC remplit ses responsabilités et que les documents de planification produits, comme le Rapport sur les plans et priorités, tiennent compte des besoins des FLOSM.



Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Ministre de l'Industrie : **Tony Clement**

Président : **Chad Gaffield**

Championne des langues officielles : **Carmen Charrette**

Sensibilisation

Le président du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a mis sur pied un groupe de travail interdivisionnel interne pour mettre en œuvre le Plan d'action 2009-2012 et sensibiliser les employés aux responsabilités du CRSH à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) dans l'ensemble des divisions du Conseil.

Consultations

Le CRSH a participé à des activités organisées par différents groupes intéressés, tels que le congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir et le Congrès annuel des sciences humaines, qui ont facilité l'échange d'information et d'idées avec les chercheurs provenant d'établissements dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Communications

Dans le but d'offrir de l'information sur ses programmes et ses processus de demandes, le CRSH a effectué des visites dans les universités des CLOSM, notamment aux universités de Moncton, de l'Alberta, d'Ottawa et Concordia. Le Conseil a publié des articles, dont un faisant la promotion du projet de recherche « La gouvernance communautaire : de nouvelles modalités d'action pour la francophonie canadienne et les minorités linguistiques », dans le *Bulletin 41-42*. Le CRSH a également communiqué de l'information traitant entre autres de projets financés liés aux langues officielles ou aux chercheurs d'universités situées dans les CLOSM. Ceci a permis d'accroître la visibilité de ces projets et d'en présenter les retombées. Enfin, à l'occasion du colloque de septembre 2009

MANDAT

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a pour mandat de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ainsi que de conseiller le ministre sur toutes les questions connexes que celui-ci peut soumettre à l'examen du Conseil.

« 40 ans de langues officielles au Canada : Notre histoire et l'avenir », le président du CRSH a aussi prononcé un discours sur « Le rôle de la fonction publique au chapitre de la promotion du bilinguisme au Canada : regard vers l'avenir ».

Coordination et liaison

Le CRSH a participé à des réunions du Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans le but de déterminer des pistes de collaboration avec d'autres institutions fédérales. Le Conseil a également participé aux réunions du Comité consultatif sur les langues officielles des Instituts de recherche en santé du Canada, ce qui lui a permis de profiter d'un exercice d'échange de pratiques exemplaires entre les conseils subventionnaires. Le CRSH demeurera à l'affût des possibilités d'harmonisation des activités

liées à l'article 41 avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada dans le cadre de son Plan d'action 2009-2012.

Financement et prestation de programmes

En 2009-2010, le CRSH a accordé plus de trois millions de dollars pour des activités de recherche et des activités connexes dans les domaines de la dualité linguistique, des langues officielles et des minorités de langue officielle. Plusieurs chaires de recherche établies par le Programme de chaires de recherche du Canada, programme administré par le CRSH pour le compte des trois conseils fédéraux subventionnaires, se sont intéressées aux questions liées au bilinguisme et aux CLOSM.

Reddition de comptes

Le Conseil a élaboré une ébauche d'énoncé de politique concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au CRSH. Cet énoncé est la principale composante du Plan d'action 2009-2012 axé sur les résultats. Au terme des consultations et une fois adopté, cet énoncé servira à élaborer le cadre d'évaluation ainsi que les trois trousseaux de renseignements destinés au personnel du CRSH, à son conseil d'administration et à ses comités d'évaluation par les pairs. Comme prévu dans son plan d'action, le CRSH a travaillé à l'élaboration d'un cadre et de diverses activités d'évaluation qui seront mis en œuvre pendant les deuxième et troisième années du plan.

École de la fonction publique du Canada

Président du Conseil du Trésor du Canada et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique : **Stockwell Day**

Sous-ministre/président : **M^e Guy McKenzie**

Championne des langues officielles : **Donna Achimov**

Sensibilisation

L'École de la fonction publique du Canada a mis à contribution son réseau interne afin de sensibiliser les employés de l'ensemble du pays. De plus, les bureaux régionaux ont exercé un leadership continu en organisant des rencontres entre les communautés et les employés de la fonction publique, notamment en Colombie-Britannique et au Yukon, afin de sensibiliser son personnel et d'autres fonctionnaires fédéraux aux besoins, enjeux et défis des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Ces rencontres permettent de générer des discussions entre participants et d'identifier des pistes de collaboration.

MANDAT

L'École de la fonction publique du Canada a le mandat législatif d'offrir une gamme d'activités d'apprentissage afin de mettre en valeur le potentiel des individus et des organisations, ainsi que l'excellence en gestion au sein de la fonction publique.

L'École a pour objectif stratégique de s'assurer que tous les employés de la fonction publique ont les connaissances communes et les compétences en leadership et en gestion dont ils ont besoin pour servir efficacement le Canada et les Canadiens.

Consultations

Le programme Direction et le Programme avancé en leadership de l'École offrent l'occasion aux jeunes leaders de la fonction publique de rencontrer les CLOSM dans les régions et de connaître davantage leurs perceptions en ce qui a trait aux deux groupes linguistiques du Canada. Cette année, 48 leaders ont rencontré des CLOSM au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Communications

L'École a publié un article dans le *Bulletin 41-42* pour faire connaître un projet pilote triennal qui fait partie de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*. Le projet permet aux étudiants d'une dizaine d'universités canadiennes d'utiliser les outils de soutien à l'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde de l'École. Par ailleurs, le commissaire aux langues officielles a salué ce projet dans son Rapport annuel 2009-2010.

L'École a également poursuivi la promotion de la dualité linguistique et du bilinguisme en effectuant des présentations dans les événements interministériels tels qu'au Forum des bonnes pratiques en matière de langues officielles. Ces activités de communications permettent de sensibiliser les fonctionnaires fédéraux à la dualité linguistique.

Coordination et liaison

L'École a participé à divers réseaux et comités interministériels tels que le Réseau des champions des langues officielles, le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles, le Comité interministériel de gestion du programme des langues officielles, le Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et le Sous-comité des langues officielles des conseils fédéraux régionaux. En tant que membre permanent du Sous-comité des langues officielles des conseils fédéraux régionaux, l'École a partagé régulièrement des pratiques exemplaires faisant état des contributions importantes en langues officielles des autres institutions fédérales.

De plus, l'École a participé activement à la semaine des Rendez-vous de la Francophonie et au Forum annuel sur les langues officielles du Conseil fédéral du Pacifique à Vancouver. Le leadership exercé par l'École a permis d'élargir son réseau avec la communauté francophone et francophile de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Financement et prestation de programmes

Dans le cadre de la *Feuille de route*, l'École a mis en œuvre une initiative élargissant l'accès des étudiants à ses produits de formation linguistique par le biais d'universités canadiennes.

Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, l'École a soutenu activement les efforts visant à accroître la présence de la langue française à l'aide d'une formation linguistique pour certains travailleurs des Jeux. Par exemple, l'École a collaboré avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour former 330 de ses agents devant accueillir les voyageurs dans les deux langues officielles.

Reddition de comptes

L'École a augmenté la visibilité de ses interventions et des résultats atteints en publiant son plan d'action et son rapport de résultats dans son site Internet. De plus, ces documents sont plus détaillés que les plans et rapports antérieurs, ce qui permet de mieux faire état de la contribution de l'École.



Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences : **Diane Finley**

Sous-ministre : **Janice Charette**

Champion des langues officielles : **Scott Streiner**

Co-championne des langues officielles : **Dominique La Salle**

Sensibilisation

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) a fait parvenir à ses employés un questionnaire interne visant à évaluer leurs connaissances des parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Plus de 1 500 employés y ont répondu et les résultats serviront de données de base pour planifier des séances d'information et de formation sur les langues officielles qui répondront mieux aux besoins exprimés par les employés.

La région du Québec et sa Direction des ressources humaines ont informé les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) des possibilités de recrutement ouvertes au public. En un an, cette initiative a permis d'augmenter de 51 le nombre d'employés fédéraux de la région dont l'anglais est la première langue officielle, portant ainsi leur total à 158.

Consultations

En février 2010, le Ministère a présenté deux séances de dialogue entre des représentants de CLOSM et des agents de RHDC. Ces rencontres ont permis au Ministère de mieux comprendre les priorités des communautés et tout en donnant à celles-ci la chance de mieux connaître le rôle de RHDC dans la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

MANDAT

Ressources humaines et Développement des compétences Canada a pour mission de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiennes et les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit plus productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie. Pour remplir son mandat, le Ministère intervient dans trois secteurs d'activité : les programmes d'aide aux ressources humaines et au développement des compétences, le Programme du travail, et Service Canada.

Communications

RHDC a entrepris une série d'activités de communication internes et locales liées à des programmes précis, et a eu recours aux médias locaux des CLOSM pour faire la promotion de ses services bilingues et des sites où ils sont offerts.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés a poursuivi les partenariats avec des CLOSM et les a soutenu dans l'élaboration de projets et de propositions grâce à des envois postaux ciblés, des avis publics, des activités de sensibilisation et des présentations communautaires. Les régions ont également communiqué avec des organismes provinciaux et territoriaux des CLOSM pour établir des relations et offrir aux membres des communautés des occasions de profiter de l'orientation et du soutien du Ministère.

Coordination et liaison

Le Ministère a activement participé à divers séminaires, forums et comités ministériels et interministériels.

Grâce au Fonds d'habilitation, le RHDCC a mis sur pied un comité interministériel de recherche sur le développement économique communautaire regroupant des institutions fédérales qui s'intéressent au développement économique des CLOSM. Il s'agit là d'une façon d'arrimer le développement économique communautaire et la vitalité des CLOSM à la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*.

Financement et prestation de programmes

Le Ministère a continué de veiller à ce que les CLOSM tirent profit de ses divers programmes et services, entre autres, dans les domaines des jeunes, des aînés, des sans-abris, de l'alphabétisation et de la petite enfance. À ce titre, la Commission nationale des parents francophones (CNPF) a obtenu un financement important qui lui a permis de produire une analyse sur l'ampleur des services offerts et d'élaborer une vision stratégique pour favoriser le développement de la petite enfance dans les collectivités francophones au Canada.

Le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire a financé 14 organismes des CLOSM, dont le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE Canada et les RDEE provinciaux et

territoriaux) et la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) pour la communauté d'expression anglaise du Québec. Ce financement a permis, entre autres, de créer des emplois, retenir des jeunes dans leur région et de promouvoir les Territoires du Nord-Ouest à titre de destination touristique pour les francophones.

Le Consortium national de formation en santé a reçu du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers un financement dans le cadre d'un projet de recherche sur l'intégration à l'emploi et les services aux immigrants francophones des CLOSM. Des sites d'essai ont été établis au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

La communauté d'expression anglaise au Québec a bénéficié de plusieurs programmes du Ministère pour des projets au profit des sans-abris, des aînés et des jeunes.

Reddition de comptes

Les activités relatives à la mise en œuvre d'initiatives ministérielles relevant de la *Feuille de route* ont été intégrées au cycle de planification du Ministère, comme le Rapport sur les plans et les priorités. Le Ministère a également élaboré son Plan d'action quadriennal pour la période 2010-2014, en tenant compte des besoins des CLOSM. Enfin, RHDCC a établi une nouvelle structure de gouvernance en ce qui concerne les langues officielles afin d'assurer une approche intégrée à l'égard des Parties IV, V, VI et VII de la *Loi*.



Santé Canada

Ministre de la Santé : **Leona Aglukkaq**

Sous-ministre : **Glenda Yeates**

Championne des langues officielles : **Laurette Burch**

Sensibilisation

Les employés et les gestionnaires de Santé Canada ont été sensibilisés aux besoins et aux priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) grâce, entre autres, à la distribution au sein du Ministère de deux profils de santé des CLOSM (francophones et anglophones) au Canada.

Des activités de sensibilisation à la mise en valeur des deux langues officielles ont également eu lieu à Santé Canada dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie et du 40^e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Consultations

En novembre 2009, un colloque scientifique sur la santé des CLOSM a été organisé, en collaboration avec Patrimoine canadien, les Instituts de recherche en santé du Canada et le Commissariat aux langues officielles. Le colloque a offert aux 120 participants une occasion unique de réseautage et une possibilité de mieux comprendre les besoins et priorités des CLOSM dans le domaine de la santé et de se pencher sur l'état actuel de la recherche à cet égard.

De plus, des fonctionnaires de Santé Canada ont régulièrement participé à des rencontres avec des bénéficiaires du Programme de contribution pour les langues officielles en santé ou des intervenants des CLOSM, et sont ainsi restés au fait des enjeux émergents en matière de santé des communautés.

Communications

Les CLOSM ont été informées des programmes et initiatives de Santé Canada en vue de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, et ceci, par l'entremise de plusieurs canaux, dont des

MANDAT

Santé Canada a pour mandat d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur santé; il joue un rôle important au niveau de l'élaboration des politiques, de l'exécution de programmes et de la prestation de services. Il travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés des Premières nations et des Inuits, ainsi que d'autres parties intéressées.

conférences de presse, la publication de communiqués annonçant le financement offert dans le cadre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé, et la comparution de la ministre de la Santé au Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Coordination et liaison

Une collaboration entre Santé Canada et Statistique Canada a mené à la publication, en avril 2009, d'une étude sur la disponibilité des professionnels de la santé dans les CLOSM. Cette étude servira à planifier l'offre de ressources humaines en santé dans les CLOSM et à prioriser certains domaines de formation.

Santé Canada a également poursuivi ses efforts de coordination interministérielle. En outre, le Ministère a coordonné des rencontres entre le Consortium national de formation en santé (CNFS), Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Citoyenneté et Immigration Canada afin de diversifier les sources de financement du CNFS dans certains dossiers.

Financement et prestation de programmes

En 2009-2010, 23 accords de contribution ont été signés entre Santé Canada et les bénéficiaires du Programme de contribution pour les langues officielles en santé, pour un financement totalisant 35,5 millions de dollars. Ce financement a permis de mettre en œuvre pour une première année des projets pour la santé des CLOSM et de poursuivre les activités de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé des CLOSM, ainsi que des activités de réseautage en santé.

Les CLOSM ont également bénéficié d'autres programmes de Santé Canada, notamment dans le domaine de la lutte au tabagisme et de la toxicomanie.

Reddition de comptes

Santé Canada a mis en œuvre la stratégie de mesure du rendement du Programme de contribution pour les langues officielles en santé en faisant participer les bénéficiaires du programme, afin de tenir compte de leur perspective et d'intégrer les améliorations proposées à la stratégie et aux outils de mesure du rendement. Le Ministère a même offert une formation adaptée aux besoins de ses bénéficiaires pour répondre aux nouvelles exigences de la mesure de rendement. L'impact sur les CLOSM de tous les programmes et politiques du Ministère récemment établis ou en cours de renouvellement a été analysé de manière systématique.

Société canadienne des postes

Ministre d'État (Transports) : **Rob Merrifield**

Présidente : **Moya Green**

Championne des langues officielles : **Bonnie Boretsky**

Sensibilisation

En 2009-2010, la Société canadienne des postes (Postes Canada) a mis en place des activités et apporté des changements à son milieu de travail afin de sensibiliser davantage les employés à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). La Société a, entre autres, remis son rapport de conformité sur la Politique sur les langues officielles à son conseil d'administration. Dans ce rapport, Postes Canada décrit ses responsabilités et ses réalisations en vertu de toutes les parties de la LLO, notamment la Partie VII.

Consultations

La collaboration entre les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et la Société s'est renforcée. La Société a consulté toutes les associations provinciales et territoriales des CLOSM au sujet de son réseau bilingue, le plus important au pays, comptant plus de 800 points de services. À la demande de Postes Canada, des réunions ont

MANDAT

La Société canadienne des postes est une société d'État dont la mission consiste à servir tous les Canadiens et Canadiennes, toutes les entreprises et tous les organismes en assurant la transmission protégée des messages, de l'information et des colis partout au Canada et en offrant une qualité et une valeur telles qu'elles lui garantissent leur fidélité.

été organisées avec des associations provinciales des CLOSM, soit avec les représentants de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et ceux de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. Ces rencontres ont permis, notamment, de confirmer l'importance pour les CLOSM des initiatives en alphabétisation menées par la Société.



Communications

La Société a donné aux CLOSM des renseignements sur ses produits et ses services. Les internautes de partout au pays peuvent naviguer sur le site Internet de Postes Canada, peu importe l'endroit où ils se trouvent. Ils ont pu, notamment, avoir accès à toutes les initiatives d'alphabétisation ouvertes au public, comme le concours CanWest CanSpell National Spelling Bee et la Dictée Paul Gérin-Lajoie.

Coordination et liaison

Afin de discuter des mesures à prendre pour mettre en œuvre efficacement la Partie VII de la LLO, la championne des langues officielles et d'autres représentants de la Société, tels que les membres du réseau des coordonnateurs régionaux, ont activement participé à des réunions intersectorielles.

Financement et prestation de programmes

En 2009-2010, la Société a mis en œuvre des programmes et des initiatives qui ont eu des conséquences positives pour les CLOSM, surtout dans le domaine de l'alphabétisation. Postes Canada a démontré son engagement continu en soutenant, entre autres, les Rendez-vous de la Francophonie, la Dictée Paul Gérin-Lajoie, le concours CanWest CanSpell et plusieurs programmes de dons et de commandites dont les CLOSM ont pu directement bénéficier. Les CLOSM ont été invitées à participer au programme des Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada. En 2009-2010, 13 prix ont été remis, dont

trois à des membres des CLOSM. L'appui au Laurentian Literacy Council, organisme situé à Lachute au Québec et offrant des services d'alphabétisation en anglais, a permis d'acheter des livres pour répondre aux besoins du nombre croissant d'étudiants. De plus, l'engagement de Postes Canada envers la mise en valeur des deux langues officielles a été démontré à nouveau par l'émission d'un timbre représentant l'ancien gouverneur général du Canada, le très honorable Roméo Leblanc, premier Acadien à occuper cette fonction.

Reddition de comptes

La Société canadienne des postes a déposé un rapport sur la responsabilité sociale, comprenant une section sur la Partie VII de la LLO. Les engagements de la Société à l'égard de la Partie VII ont été intégrés dans le Plan d'entreprise. Dans son Rapport 2008-2009, et pour la cinquième année d'affilée, le commissaire aux langues officielles a accordé à Postes Canada une « cote exemplaire » dans son bulletin, dans la catégorie *Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et promotion de la dualité linguistique – Partie VII de la Loi sur les langues officielles*.

Affaires étrangères et Commerce international Canada

Ministre des Affaires étrangères : **Lawrence Cannon**

Ministre du Commerce international : **Peter Van Loan**

Sous-ministre des Affaires étrangères : **Leonard J. Edwards**

Sous-ministre du Commerce international : **Louis Lévesque**

Championne des langues officielles : **Roxanne Dubé**

Sensibilisation

En 2009-2010, la championne des langues officielles et le coordonnateur national ont poursuivi leurs efforts et ont amélioré l'organisation des activités de sensibilisation à l'interne. Des réunions du réseau de coordonnateurs sectoriels ont été tenues en vue de s'assurer que Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI) atteint ses objectifs et établit des actions précises. Au mois de mars de chaque année, il célèbre la Journée internationale de la Francophonie au Canada comme à l'étranger. Le Ministère a aussi fait la promotion du 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) grâce, entre autres, à la participation du commissaire aux langues officielles à la Conférence sur le leadership du MAECI de 2009.

Consultations

Le MAECI a participé à divers comités, conférences, réunions, forums, tables rondes et groupes de travail interministériels et intergouvernementaux, permettant au Ministère de mieux comprendre les priorités et les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans divers secteurs, comme l'immigration, la jeunesse, l'emploi et le développement économique. Le Ministère a aussi établi un partenariat avec le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) pour s'assurer de la mise en valeur des langues officielles sur la scène internationale à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

MANDAT

Affaires étrangères et Commerce international Canada a pour mandat de diriger toutes les relations diplomatiques et consulaires du Canada; d'assurer les communications officielles entre le gouvernement du Canada, d'une part, et les gouvernements étrangers ou les organisations internationales, d'autre part; de mener et gérer les négociations internationales auxquelles le Canada participe; de coordonner les relations économiques du Canada; de stimuler le commerce international du Canada; de coordonner les orientations données par le gouvernement du Canada aux chefs des missions diplomatiques et consulaires du Canada et gérer ces missions; d'assurer la gestion du Service extérieur; et d'encourager le développement du droit international et son application dans les relations extérieures du Canada.

Communications

Le MAECI a continué de promouvoir, au Canada comme à l'étranger, l'immigration et l'intégration de nouveaux arrivants francophones dans la société canadienne. Par exemple, en novembre 2009, l'ambassade du Canada à Paris a établi un partenariat avec les provinces, les territoires et les CLOSM pour organiser d'importantes activités de promotion, y compris un salon de l'emploi, dans le cadre de Destination Canada 2009 à Paris et à Bruxelles. Le MAECI a tiré profit de divers mécanismes – son site Internet, ses bureaux régionaux, les journaux communautaires et le Programme des conférenciers – pour communiquer avec les CLOSM afin de mieux faire connaître son mandat, ses programmes, ses politiques et ses services.

Coordination et liaison

En 2009-2010, le MAECI a continué de mettre en œuvre des mécanismes de coordination et de liaison avec ses divers partenaires, fédéraux et non fédéraux, et les autres paliers de gouvernement en vue de stimuler le développement et la vitalité des CLOSM et la mise en valeur des deux langues officielles. Le Ministère travaille entre autres avec Patrimoine canadien, Citoyenneté et Immigration Canada, l'Agence canadienne de développement international et le Centre de recherches pour le développement international sur les questions

relatives à la Partie VII. À cette fin, le Service des délégués commerciaux et les bureaux régionaux appuient les entreprises issues des CLOSM et travaillent en partenariat avec, notamment, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Industrie Canada et Exportation et développement Canada.

Financement et prestation de programmes

Le MAECI a poursuivi la mise en œuvre des mesures concernant le soutien et la gestion de ses programmes qui favorisent la vitalité des CLOSM et qui mettent en valeur les deux langues officielles. Les bureaux régionaux du Ministère, dont la vocation est largement commerciale, contribuent financièrement à bon nombre de projets communautaires, entre autres dans le Canada atlantique et les Prairies.

Reddition de comptes

Depuis septembre 2009, le coordonnateur national relève directement de la championne des langues officielles, qui exerce également les fonctions de secrétaire générale du Ministère. Les cadres supérieurs ont reçu l'instruction de renouveler leur engagement à l'égard de l'article 41 de la LLO dans leurs ententes de gestion du rendement et d'assurer le respect de ces obligations dans le cadre du processus de planification des activités du MAECI. Les vérifications internes, y compris celles des programmes des missions, comprennent une section sur les langues officielles



Agence canadienne de développement international

Ministre de la Coopération internationale : **Beverley J. Oda**

Présidente de l'Agence canadienne de développement international : **Margaret Biggs**

Championne des langues officielles : **Diane Jacovella**

Sensibilisation

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a fait d'importants progrès dans ses efforts pour accroître la visibilité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au sein même de l'Agence, au Canada et à l'étranger. L'ACDI a solidifié son engagement à l'égard de l'article 41, en intégrant des activités pertinentes au plan de travail de la championne des langues officielles. La sensibilisation constitue une priorité de ce plan de travail, et la championne a déjà diffusé trois communiqués de presse sur le site intranet de l'Agence afin de présenter son rôle, de partager le *Bulletin 41-42* avec les membres du personnel, et de les informer de l'existence d'une nouvelle boîte à suggestions sur les langues officielles. De plus, le coordonnateur national a partagé de l'information au sujet de l'article 41 avec des représentants des directions générales à propos de leurs rôles et ont discuté des mesures positives afin de renforcer le soutien que l'ACDI offre aux CLOSM. En plus de confirmer l'engagement du personnel à accroître les consultations avec des groupes des CLOSM, ces discussions ont mené à l'amélioration de la page intranet sur les langues officielles et à la production d'un article pour le *Bulletin 41-42*.

Consultations

Fort du succès obtenu l'an dernier, l'ACDI a élargi son engagement auprès des intervenants clés des CLOSM dont le nombre est passé de quatre en 2008-2009 à douze en 2009-2010. L'Agence a amorcé un dialogue avec ces organismes qui a notamment contribué au partage de leurs mandats respectifs. L'ACDI a également participé à de nombreux événements organisés par des partenaires des CLOSM. Par exemple, le bureau régional de l'Atlantique a

MANDAT

L'Agence canadienne de développement international dirige l'effort international du Canada pour aider les personnes vivant dans la pauvreté. Elle gère de manière efficace et imputable le soutien et les ressources du Canada pour atteindre des résultats significatifs durables et participer au développement de politiques au Canada et au niveau international, pour faciliter les efforts du Canada à atteindre ses objectifs de développement.

participé à la planification d'un événement présenté par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick qui visait à souligner ses 25 ans d'activités de développement international. L'ACDI a également adapté ses programmes afin de tenir compte des besoins et des priorités des CLOSM. Ainsi, en réponse aux commentaires recueillis par le biais de questionnaires, l'ACDI a collaboré avec ses conseils provinciaux pour améliorer la qualité de la formation en développement international offertes aux CLOSM.

Communications

L'Agence continue de renforcer ses communications avec le public canadien et les CLOSM. Le bureau régional de l'Atlantique a tenu des sessions d'information auprès des organismes des CLOSM afin de les renseigner sur les façons d'avoir accès aux programmes de l'ACDI. De plus, l'ACDI a rejoint le public des CLOSM grâce à 29 initiatives (médias de masse, journalisme et *Le monde en classe*) qui présentaient de l'information sur des questions de développement international. Enfin, le Programme d'information sur le développement vise à ce que les médias atteignent de façon efficace le public des CLOSM en favorisant à parts égales les médias francophones et anglophones de portée nationale.

Coordination et liaison

En 2009-2010, les bureaux régionaux de l'ACDI ont largement contribué à renforcer les liens avec les différents paliers de gouvernement en participant à des événements et activités de formation orientés vers le développement des CLOSM. Par exemple, le bureau régional de l'Atlantique de l'ACDI en Nouvelle-Écosse a représenté l'ACDI et le Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse à l'occasion d'un forum tripartite (fédéral-provincial-communautaire) qui s'est déroulé le 24 novembre 2009, à Halifax.

Financement et prestation de programmes

L'ACDI finance des initiatives de développement international d'organismes canadiens, y compris celles des organismes des CLOSM. En 2009-2010, l'ACDI a financé les projets de trois universités et d'un collège des CLOSM dans le cadre de ses programmes de partenariats bilatéraux. Elle a également financé des universités des CLOSM dans le cadre de son Programme de stages internationaux pour les jeunes. Certains programmes de l'ACDI sont allés plus loin en intégrant des mesures positives visant à appuyer des organismes des CLOSM. Ainsi, le quart des étudiants internationaux qui ont reçu une bourse d'études du Programme canadien de bourses de la Francophonie doivent s'inscrire à des universités et à des collèges des CLOSM.

L'ACDI joue également un rôle important dans la promotion de la dualité linguistique du Canada à l'échelle mondiale. En 2009, l'Agence a appuyé plusieurs événements et activités de sensibilisation qui ont permis de forger des liens culturels entre les communautés francophones canadiennes et internationales. Dans cette optique, le Programme de la Francophonie a appuyé la participation d'artistes et d'athlètes francophones de pays en développement au Pavillon de la Francophonie lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Reddition de comptes

L'ACDI a fait d'importants progrès vers l'intégration des perspectives des CLOSM dans ses politiques et ses programmes. En 2009, des éléments de son Plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 ont été intégrés au plan de travail de la championne. Selon ce plan de travail, la championne s'engage à prendre des mesures précises en matière de leadership, de communication, de sensibilisation, de consultation, de liaison et de surveillance.

Centre de recherches pour le développement international

Ministre des Affaires étrangères : **Lawrence Cannon**

Président : **David Malone**

Championne des langues officielles : **Angela Prokopiak**

Sensibilisation

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a continué de sensibiliser les gestionnaires et les employés en partageant de l'information concernant la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le Rapport annuel sur les résultats, affiché sur le site intranet du CRDI, met en valeur les réussites et précise les secteurs à améliorer. Les agents responsables du Programme de formation et de bourses et du Programme de partenariat canadien sont au fait des enjeux des CLOSM et s'assurent de les informer des programmes pertinents à leurs intérêts. Une nouvelle championne a été nommée et elle a fait preuve d'un solide engagement pour la promotion des langues officielles. Le CRDI a également embauché une personne responsable des langues officielles qui est sensibilisée aux enjeux des CLOSM. Enfin, des séances d'information sur les langues officielles ont été offertes aux employés du CRDI; 37 d'entre eux y ont participé.

Consultations

De vastes consultations auprès de cinq sociétés d'État ont contribué de façon positive à l'élaboration d'un cadre général de politiques organisationnelles comprenant des lignes directrices sur les langues officielles et les CLOSM. Le CRDI maintient le dialogue avec les CLOSM au moyen de séances d'information et de salons afin de promouvoir ses programmes et d'aborder avec les CLOSM leurs besoins et leurs priorités. De plus, le Centre a participé à des consultations avec des représentants d'une école secondaire francophone de l'Ontario qui avaient besoin de l'expertise du CRDI pour préparer un dossier de rentabilité relativement à la mise en œuvre d'un programme en études internationales.

MANDAT

Le Centre de recherches pour le développement international appuie les efforts des chercheurs des pays en développement pour les aider à créer des sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères. Le Centre aide ses partenaires à trouver des solutions pratiques et durables aux problèmes urgents en matière de développement. Le Centre pourvoit également aux besoins de réseaux d'information et il forge des liens qui permettent aux Canadiens et à leurs partenaires des pays en développement de bénéficier en toute égalité du partage de connaissances à l'échelle mondiale.

Communications

Toutes les communications et les services du CRDI (incluant maintenant des webémissions) ont été offerts dans les deux langues officielles aux organismes des CLOSM, y compris aux universités des CLOSM offrant des programmes de maîtrise et de doctorat en lien avec ses champs d'activité. Ainsi, grâce à des envois postaux, des présentations et une présence à diverses foires, le Programme de la formation et de bourses du CRDI a continué à attirer des candidats issus des CLOSM. Les services des ressources humaines et les divisions des programmes de l'Université d'Ottawa, de l'Université Carleton et de l'Université des Premières nations ont également offert des séances d'information conjointes afin de promouvoir des programmes et des possibilités d'emploi auprès d'étudiants membres des CLOSM ou de groupes d'équité en emploi.

Coordination et liaison

Le coordonnateur et la championne des langues officielles ont participé à des réunions auxquelles ont pris part des représentants de Patrimoine canadien et d'autres institutions fédérales, afin de partager de l'information sur les pratiques actuelles relativement aux langues officielles et aux CLOSM. Le CRDI a également discuté avec des représentants de Patrimoine canadien afin d'explorer de nouvelles idées pour l'élaboration de son plan d'action 2010-2015 axé sur les résultats. Le Centre a continué de chercher activement des partenaires au sein de la fonction publique fédérale, afin de gérer des activités de recherche coordonnées.

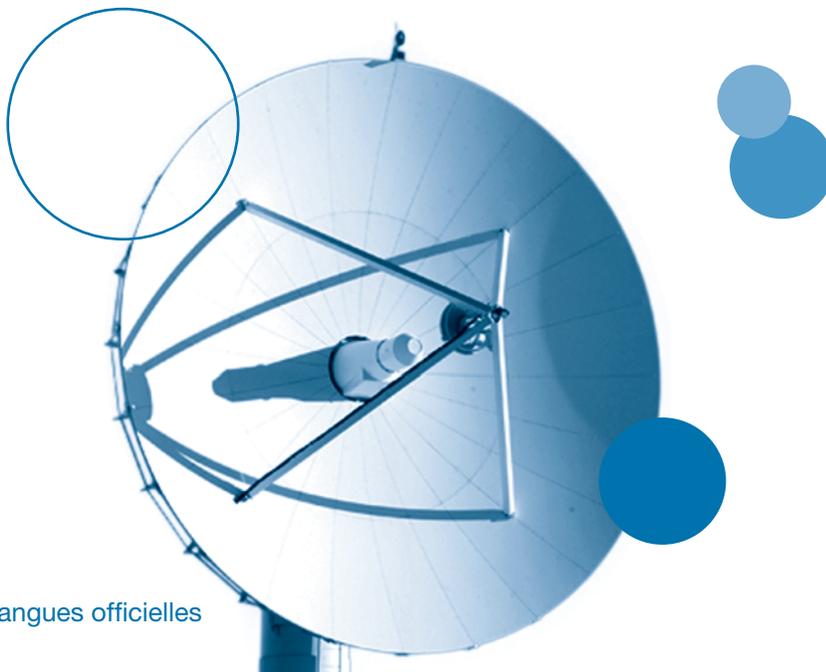
Financement et prestation de programmes

Le CRDI a offert son soutien financier à l'Université d'Ottawa dans le cadre du colloque « Enseignement des sciences dans divers espaces francophones » qui s'est tenu en mai 2009. L'événement a attiré 40 participants (enseignants, chercheurs et administrateurs) de diverses CLOSM provenant du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec. Les agents responsables des programmes de formation et des bourses ont maintenu le critère d'appartenance à une CLOSM dans l'attribution des bourses et ont encouragé les membres des communautés à présenter leur candidature au Programme de stages.

En 2009-2010, par le biais de subventions, de bourses et de stages, le Centre a permis à quatre jeunes chercheurs provenant des CLOSM d'acquérir de l'expérience dans leur domaine de spécialisation. Encore cette année, le CRDI a continué à soutenir divers établissements des CLOSM en investissant plus de trois millions de dollars dans des projets de recherche portant sur des enjeux mondiaux.

Reddition de comptes

Le Centre a continué de rendre compte annuellement de ses réalisations et a demandé conseil à Patrimoine canadien. Chaque année, l'engagement du CRDI à faire la promotion des langues officielles et à contribuer au développement des CLOSM se traduit dans le dépôt de son rapport des résultats, présenté au Comité des ressources humaines du Conseil des gouverneurs.



Citoyenneté et Immigration Canada

Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme : **Jason Kenney**

Sous-ministre : **Neil Yeates**

Champion des langues officielles : **Les Linklater**

Co-championne des langues officielles : **Diane Mikaelsson**

Sensibilisation

La pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais et les priorités des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) font partie intégrante des initiatives menées par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de communication sur la *Loi sur les langues officielles* (LLO) dans le but de sensibiliser les employés relativement à leurs responsabilités. En vue de guider les travaux du Comité directeur et du Comité de mise en œuvre, le champion des langues officielles de CIC a mis sur pied un nouveau comité directeur interne des langues officielles et a réactivé un groupe de travail sur l'immigration francophone regroupant des employés de l'administration centrale et des bureaux régionaux.

Consultations

CIC a continué de miser sur sa collaboration avec les principaux intervenants afin de promouvoir le recrutement de nouveaux arrivants d'expression française et favoriser leur intégration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Le Comité directeur CIC-CFSM, le Comité de mise en œuvre et ses trois groupes de travail ont tenu des réunions au cours de l'année pour poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des CFMS. Des comités et réseaux régionaux ont aussi continué d'établir des priorités et des plans d'action régionaux pour faire avancer le Plan stratégique.

MANDAT

Citoyenneté et Immigration Canada, créé en 1994, regroupe les services d'immigration et de citoyenneté gouvernementaux dans le but de promouvoir les idéaux que partagent tous les Canadiens et de favoriser l'édification d'un Canada plus fort. CIC tire son mandat de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, aboutissement en 2002 d'une importante réforme législative, et de la *Loi sur la citoyenneté* de 1977. Selon la *Loi constitutionnelle* de 1867, l'immigration est un domaine de compétence partagée avec les provinces. En octobre 2008, le Ministère s'est vu confier la responsabilité de l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.

Communications

Une campagne de marketing *Google AdWords* a été lancée à partir du site Internet de CIC pour accroître la visibilité de l'immigration francophone et orienter les nouveaux arrivants vers les services d'établissement offerts gratuitement.

Coordination et liaison

Le Ministère a établi des réseaux communautaires pour l'immigration francophone dans plusieurs provinces. Ces réseaux permettront au Ministère de mieux cibler les besoins en services d'établissement afin d'améliorer l'accès à ces services et de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans les CFSM. CIC a également continué de participer à des conférences et comités liés aux langues officielles, dont la quatrième édition du pré-congrès national de Metropolis sur l'immigration francophone au Canada, où l'on a présenté deux publications liées au recrutement, à l'intégration et à la rétention des immigrants francophones en situation minoritaire.

Financement et prestation de programmes

En novembre 2009, les activités de promotion et de recrutement « Destination Canada » ont eu lieu à Paris et à Bruxelles, appuyant le travail de recrutement des employeurs canadiens. Dix provinces et deux territoires ont participé à l'événement, et la participation de six missions contribuera à accroître le bassin de candidats éventuels pour recruter des immigrants au cours des prochaines années.

CIC a renouvelé ses ententes de contribution avec divers fournisseurs de services et en a conclu de nouvelles afin que ces organisations offrent un soutien direct aux CFSM partout au pays. CIC continue de développer des ressources en français pour répondre aux besoins des immigrants francophones, notamment une nouvelle batterie de tests de classement pour la formation linguistique et des cours de langue en ligne.

CIC a amorcé des projets qui sensibilisent les employeurs et favorisent l'intégration économique des immigrants francophones. À cet égard, le Ministère a financé des projets de recherche sur l'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), dont un portrait statistique de la population d'immigrants francophones en milieu minoritaire.

Dans certaines régions, des guichets uniques de services pour les immigrants francophones regroupent les services offerts en français pour leur donner un accès à des services mieux adaptés à leurs besoins.

CIC poursuit ses efforts relativement aux enjeux des communautés d'expression anglaise du Québec en établissant des liens avec ces communautés. Des projets de recherche sont notamment en cours.

Reddition de comptes

CIC a entrepris un processus de modification de ses systèmes de collecte de données existants afin de répertorier de manière plus exacte le nombre d'immigrants francophones venant s'établir au Canada et d'améliorer les services qui leur sont offerts.



Justice Canada

Ministre de la Justice et procureur général du Canada : **Robert Douglas Nicholson**

Sous-ministre délégué à la Justice et champion des langues officielles : **Yves Côté**

Premier conseiller législatif et co-champion des langues officielles : **John Mark Keyes**

Sensibilisation

Le champion et le co-champion des langues officielles du Ministère ont appuyé concrètement les coordonnateurs régionaux chargés de la mise en œuvre de l'article 41 auprès des directeurs concernés et ainsi s'assurer qu'ils aient les outils nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, de concert avec le Groupe du droit des langues officielles, ont organisé une conférence ministérielle, en juin 2009, pour souligner le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Les bureaux régionaux et la haute direction du Ministère ont également contribué à cet événement. Des invités de marque se sont adressés aux participants, notamment le tout premier commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, le commissaire actuel, Graham Fraser, ainsi que l'honorable Michel Bastarache et le professeur Pierre Foucher.

Consultations

Dans le cadre de l'étude menant à la publication de l'*Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice*, 67 personnes ont été interviewées, dont des intervenants du système de justice et des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le Ministère a amorcé la mise en œuvre des conclusions de l'*Analyse*.

Communications

Le Ministère s'est assuré de transmettre l'information pertinente sur ses programmes de financement aux communautés par le biais de rencontres, de foires d'information, de colloques, d'événements en région et de visites sur le terrain. En outre, en octobre 2009, le bureau régional de Vancouver a participé au Forum sur les langues

MANDAT

Le ministère de la Justice a pour mandat de veiller à ce que le système de justice du Canada soit aussi équitable, accessible et efficace que possible. Il sert les Canadiennes et les Canadiens indirectement en faisant fonction de cabinet juridique du gouvernement plutôt que de s'occuper directement des affaires personnelles ou individuelles des citoyens. Ses responsabilités reflètent le double rôle du ministre de la Justice, qui est également le procureur général du Canada.

officielles organisé par le Conseil fédéral du Pacifique, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Coordination et liaison

En octobre 2009, le Réseau des intervenants dans le domaine de la justice et de la sécurité, présidé par Justice Canada, a organisé le Forum sur les jeunes francophones vulnérables et à risque d'avoir des démêlés avec le système de justice, dans le but d'établir un dialogue avec les organismes francophones qui interviennent, sur le terrain, auprès de ces jeunes. Le Forum a réuni 25 représentants nationaux et régionaux d'institutions fédérales ainsi que 23 représentants nationaux et régionaux d'organismes de terrain qui travaillent avec la clientèle ciblée.

Financement et prestation de programmes

Justice Canada a consacré des sommes importantes pour améliorer l'accès à la justice pour les CLOSM. En 2009-2010, le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles a consacré 1 805 700 \$ au financement de 33 projets qui ont contribué à l'atteinte de cet objectif.

Reddition de comptes

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de l'article 41 (2010-2015), le Ministère a consulté une centaine de représentants d'organismes communautaires. Justice Canada voit à ce que

ses politiques et stratégies intègrent les objectifs de l'article 41, telle la nouvelle stratégie d'engagement en matière de subventions et de contributions qui reflète l'engagement ministériel sous l'article 41 de la LLO.

En novembre 2009, le Conseil de la haute direction du Ministère a approuvé la politique ministérielle sur la vulgarisation de l'information juridique. Cette politique inclut un paragraphe sur la détermination du Ministère à prendre des mesures positives pour promouvoir l'accès à la justice de manière à favoriser l'épanouissement des CLOSM et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais.

Secrétariat du Conseil du Trésor

Président du Conseil du Trésor et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique : **Stockwell Day**

Secrétaire : **Michelle d'Auray**

Championne des langues officielles : **Hélène Laurendeau**

Sensibilisation

Les analystes de programmes et de politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) continuent de recevoir périodiquement de la formation sur leurs responsabilités ayant trait à l'analyse critique et à la surveillance, notamment en ce qui concerne la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Des ressources internes sont également mises à leur disposition pour les aider à cerner l'incidence sur les langues officielles des présentations au Conseil du Trésor.

Consultations

Le SCT a organisé des consultations communautaires au profit du Réseau des champions des langues officielles, qui s'est réuni à Kingston, et du Comité consultatif des ministères sur les langues officielles, qui s'est rencontré à Val-David. Ces échanges avec des leaders et porte-parole des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ont permis aux représentants du gouvernement fédéral de poursuivre un dialogue visant à cerner des pistes de collaboration et à atteindre des objectifs communs.

MANDAT

Le Secrétariat du Conseil du Trésor conseille les ministres du Conseil du Trésor et les aide à remplir la responsabilité qu'ils ont de s'assurer que les fonds publics sont dépensés de façon rentable et de superviser les fonctions liées à la gestion financière dans les institutions fédérales.

Coordination et liaison

Le SCT gère diverses initiatives fédérales qui visent à favoriser l'usage du français et de l'anglais par les fonctionnaires qui se servent de wikis et de blogues pour exercer leurs fonctions. Il élabore des lignes directrices sur l'utilisation acceptable des médias sociaux externes et explore, avec l'appui d'un groupe de spécialistes chevronnés, l'utilisation des nouveaux appareils technologiques pour aider à traduire les wikis et les blogues.

Le SCT a poursuivi l'élaboration du nouveau code de valeurs et d'éthique de la fonction publique. Le guide d'interprétation contiendra des renvois aux obligations des institutions fédérales en vertu de la LLO.

Enfin, en collaboration avec le Conseil du Réseau des champions des langues officielles et Patrimoine canadien, le SCT a joué un rôle clé dans l'organisation du 5^e Forum des bonnes pratiques en matière de langues officielles qui s'est tenu à Ottawa, en décembre 2009. Sous le thème « Quarante ans de progrès... et ça continue! », le Forum a réuni les champions des langues officielles, les responsables des langues officielles et les coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Reddition de comptes

L'initiative de renouvellement des politiques, qui vise à préciser les responsabilités et les obligations redditionnelles des ministres et des administrateurs généraux dans les domaines clés de la fonction publique, est maintenant à mi-parcours. Les analystes des politiques, en collaboration avec les services juridiques, continuent de s'assurer que ce renouvellement tient compte des obligations énoncées à l'article 41 de la LLO.

Plusieurs institutions fédérales ont entrepris des examens stratégiques en 2009-2010 dans lesquels elles ont identifié le rendement et les orientations de leurs programmes par rapport aux grandes priorités des Canadiens et Canadiennes. Le SCT a continué d'exiger qu'une évaluation de l'incidence des changements proposés soit effectuée afin de répondre aux exigences de la LLO.

Le SCT a également coordonné les évaluations ministérielles découlant du Cadre de responsabilisation de gestion qui assure que des services de qualité sont livrés aux Canadiens et Canadiennes. Le Cadre traite notamment de services axés sur les citoyens. Lors des évaluations, les institutions fédérales sont appelées à démontrer que leurs services, programmes, politiques et initiatives sont conçus et mis en œuvre en fonction des besoins et des attentes des clients et adaptés en réponse à leurs rétroactions.

Statistique Canada

Ministre de l'Industrie : **Tony Clement**

Statisticien en chef : **Munir Sheikh**

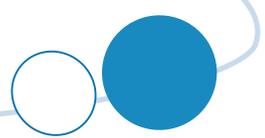
Champion des langues officielles : **Wayne Smith**

Sensibilisation

Au cours de la dernière année, le Comité sur l'information statistique relative aux minorités de langue officielle de Statistique Canada (StatCan) ainsi que le coordonnateur national pour la mise en œuvre de l'article 41 ont joué un rôle important dans la sensibilisation du personnel à la situation et aux besoins des communautés de

MANDAT

Statistique Canada a pour mandat de recueillir, colliger, analyser et publier des renseignements statistiques qui décrivent la situation économique et sociale ainsi que la situation générale du pays et de ses habitants. En vertu d'autres lois fédérales, il doit produire des données destinées à diverses fins.



langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le statisticien en chef et le champion des langues officielles ont envoyé de nombreux messages à tous les employés pour les sensibiliser à l'importance de la dimension linguistique dans les enquêtes et les analyses, et pour les inviter à prendre part à des événements spéciaux. De plus, il y a eu une importante participation des bureaux régionaux et des divisions clés aux activités de sensibilisation organisées en collaboration avec d'autres institutions fédérales.

Consultations

StatCan a poursuivi la consolidation et l'amélioration de son programme de consultation et de liaison auprès des représentants des CLOSM afin de continuer à répondre à leurs besoins en matière de données les concernant et de vulgarisation des résultats de recherche et d'analyse. Au cours de la dernière année, la participation de StatCan à divers événements, rencontres et discussions lui a permis de consulter les CLOSM afin de mieux identifier leurs besoins et y répondre, par exemple, lors de présentations devant des représentants des Conseils scolaires francophones de l'Ontario.

Communications

En plus de nombreux articles, des documents analytiques importants ont été produits et publiés au cours de la dernière année, dont le document de référence *Sources de données de Statistique Canada sur les minorités de langue officielle*, un portrait statistique détaillé des francophones de l'Ontario, le rapport d'analyse sur la population immigrante de langue française à l'extérieur du Québec et la monographie *Les Langues au Canada : Recensement de 2006*.

Un grand nombre de résultats d'études ont été présentés dans divers forums, colloques et congrès sur les langues, les langues officielles et les CLOSM.

Coordination et liaison

En collaboration avec d'autres institutions fédérales, StatCan détermine les besoins en matière de nouvelles données et s'emploie activement à trouver des moyens novateurs d'utiliser les données existantes pour répondre aux préoccupations des CLOSM. StatCan détermine également les possibilités de recherche et d'analyse qui permettraient de répondre aux besoins des CLOSM et sollicite des partenariats pour les concrétiser.

Au cours de la dernière année, StatCan a participé activement à plusieurs tables rondes, groupes de recherche et comités interministériels, dont le Comité interministériel de politiques, le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles et le Comité de recherche interministériel sur le développement économique des CLOSM. De multiples travaux réalisés par StatCan ont été présentés dans ces forums.

Divers partenariats avec des institutions fédérales (Santé Canada, Patrimoine canadien, Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Industrie Canada) ont donné lieu à la publication de nombreux rapports d'analyse. De plus, StatCan a participé à un grand nombre de symposiums et colloques organisés par différentes institutions fédérales et y a présenté plusieurs communications.

Reddition de comptes

Le Rapport des résultats 2008-2009 et le Plan d'action de StatCan ont été largement diffusés, notamment auprès d'associations nationales représentant les CLOSM, du Commissariat aux langues officielles, du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et du Comité permanent des langues officielles du Sénat. Le Rapport des résultats et le Plan d'action ont été présentés au statisticien en chef du Canada et aux membres du Comité des langues officielles de StatCan. Au cours de la dernière année, par l'entremise de son Comité sur l'information statistique relative aux minorités de langue officielle ainsi que de son Comité des langues officielles, StatCan s'est assuré que ses divisions clés tiennent compte des objectifs du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41.



Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles (extrait relatif à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*)

Tous les ministères et organismes fédéraux sont assujettis au Cadre d'imputabilité et de coordination établi dans le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles.

Obligations de toutes les institutions fédérales en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

Le cadre d'imputabilité décrit les étapes que doit franchir chaque institution fédérale dans sa planification stratégique et dans l'exécution de son mandat vis-à-vis des langues officielles :

- **sensibiliser** ses employés aux besoins des communautés minoritaires et aux engagements du gouvernement contenus dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO);
- **déterminer** si ses politiques et ses programmes ont une incidence sur la promotion de la dualité linguistique et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), et ce, dès les premières étapes de leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre, y compris lors de la dévolution de services;
- **consulter**, s'il y a lieu, les publics intéressés, en particulier les représentants des CLOSM, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes;
- être en mesure de décrire sa **démarche et de démontrer qu'elle a pris en compte les besoins** de ces communautés;
- lorsqu'il aura été décidé que des répercussions existent, **planifier** en conséquence les activités de l'année qui suit ainsi qu'à plus long terme, présenter les résultats attendus en tenant compte dans la mesure du possible du budget prévu, et prévoir les mécanismes d'évaluation des résultats.

Toutes les institutions doivent analyser les incidences des propositions qui font l'objet de mémoires au Cabinet sur les droits linguistiques du public et des fonctionnaires fédéraux, tout comme sur la promotion du français et de l'anglais. Elles doivent en outre analyser, pour toute présentation au Conseil du Trésor, les incidences liées au développement des CLOSM. Elles sont tenues de considérer l'incidence des différents modes de prestation de services sur les langues officielles et de consulter les CLOSM lorsque des changements dans la façon d'offrir des services pourraient avoir un effet sur le développement de celles-ci. Finalement, les achats d'espace ou de temps dans les médias doivent inclure les organes d'information qui desservent la minorité francophone ou anglophone d'une collectivité.

Obligations des institutions visées par le Cadre de responsabilisation – Mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*

Une trentaine d'institutions fédérales visées par le Cadre de responsabilisation doivent préparer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 (partie VII) de la LLO.

Ces plans sont élaborés à la suite de consultations avec les CLOSM afin de permettre aux institutions fédérales de tenir compte des priorités de ces communautés dans la planification de leurs activités tout en respectant les limites de leur mandat. Chaque année, les institutions en question doivent transmettre ces plans, de même qu'un rapport des résultats obtenus, au ministère du Patrimoine canadien. Les résultats obtenus par les institutions dans la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO sont présentés dans le Rapport annuel sur les langues officielles déposé chaque année au Parlement.



Coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles

Responsable du Réseau des coordonnateurs nationaux :

Marjolaine Guillemette, 819-994-3509, marjolaine.guillemette@pch.gc.ca

Institutions désignées	Nom	Coordonnées
Affaires étrangères et Commerce international Canada	Ghislain Dubeau	613-947-7922 ghislain.dubeau@international.gc.ca
Agence canadienne de développement économique du Nord	Ashley Cederwall	613-992-5065 ashley.cederwall@CanNor.gc.ca
Agence canadienne de développement international	Mila Minarolli	819-997-0631 mila.minarolli@acdi-cida.gc.ca
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	Grace Hodder	705-750-4821 Grace.Hodder@feddevontario.gc.ca
Agence de la santé publique du Canada	Marc Desroches	613-960-0460 marc_desroches@phac-aspc.gc.ca
Agence de promotion économique du Canada atlantique	Ghislaine Savoie	506-851-7953 ghislaine.savoie@acoa-apec.gc.ca
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Linda Garand	613-759-6342 linda.garand@agr.gc.ca
Banque de développement du Canada	Steve Johnston	514-496-4210 steve.johnston@bdc.ca
Centre de recherches pour le développement international	Stephan Boucher	613-696-2405 sboucher@idrc.ca
Centre national des Arts	Anne Tanguay	613-947-7000 # 546 atanguay@nac-cna.ca
Citoyenneté et Immigration Canada	Christiane Desautels	613-957-5932 christiane.desautels@cic.gc.ca
Commission canadienne du tourisme	Jennifer Begg	604-638-8327 begg.jennifer@ctc-cct.ca
Commission de la capitale nationale	Stéphanie Rochon	613-239-5724 srochon@ncc-ccn.ca
Condition féminine Canada	Yannick Raymond	613-992-7784 yannick.raymond@swc-cfc.gc.ca
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	Renée Gauthier	819-994-5174 renee.gauthier@crtc.gc.ca
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Amy Larin	613-943-7739 amy.larin@sshrc-crsh.gc.ca
Conseil des Arts du Canada	Carole Boucher	613-566-4414, poste 4223 carole.boucher@conseildesarts.ca
Développement économique Canada pour les régions du Québec	Bruno Dipiazza	514-283-5643 bruno.dipiazza@dec-ced.gc.ca
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	Jean Laberge	604-666-1886 jean.laberge@wd.gc.ca
École de la fonction publique du Canada	Marie-Claude Petit	613-943-4304 marie-claude.petit@csps-efpc.gc.ca
Industrie Canada	Roda Muse	613-954-2783 Roda.Muse@ic.gc.ca
Justice Canada	Parnel Dugas	613-954-3723 parnel.dugas@justice.gc.ca
Office national du film du Canada	Elena Villegas	514-283-3769 e.villegas@nfb.ca
Parcs Canada	Lynn Decarie	819-953-5050 lynn.decarie@pc.gc.ca
Patrimoine canadien	Pierrette Jutras	819-953-0966 pierrette.jutras@pch.gc.ca
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Tracy Perry	819-994-1512 tracy.perry@hrsdcc-rhdcc.gc.ca
Santé Canada	Roger Farley	613-954-7467 roger_farley@hc-sc.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Richard Arulpooranam	613-948-7689 Richard.Arulpooranam @tbs-sct.gc.ca
Société canadienne des postes	France Coulombe	613-734-8596 France.coulombe@postescanada.ca
Société Radio-Canada	Maryse Graham	613-288-6047 maryse.graham@cbc.ca
Statistique Canada	Jane Badets	613-951-2561 jane.badets@statcan.gc.ca
Téléfilm Canada	Maggie Kawalerczak	416-973-1819 #2538 kawalem@telefilm.gc.ca
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Julie Paquette	819-934-0238 julie.paquette@tpsgc.gc.ca

